

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels



869^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 23 septembre 1960,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Nkrumah (Président de la République du Ghana)	63
Discours de M. Khrouchtchev (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques)	71
Intervention du représentant de la Belgique.	88

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. NKRUMAH (Président de la République du Ghana) [traduit de l'anglais]: L'invincible marée de l'histoire monte, apportant avec elle sur les rives de la réalité les données irréductibles de la vie et des rapports humains. L'un des faits capitaux de notre époque est l'écrasant impact de l'éveil de l'Afrique sur le monde moderne. La marée montante du nationalisme africain balaie tout devant elle et met les puissances coloniales en demeure de fournir juste réparation des injustices et des crimes commis pendant des années sur le continent africain.

2. Mais l'Afrique ne cherche pas à se venger. Il est contraire à sa nature même de garder rancune. Plus de 200 millions d'Africains, criant à l'unisson, font entendre leur voix puissante, et que disent-ils? Nous ne demandons pas la mort de nos oppresseurs; nous ne maudissons pas ceux qui nous ont tenus en esclavage; nous énonçons une demande légitime et précise; notre voix retentit par-delà les mers et les sommets, par les monts et par les plaines, à travers le désert et parmi la multitude des lieux habités pour demander la liberté de l'Afrique; l'Afrique veut sa liberté; il faut que l'Afrique soit libre. La demande est bien simple, mais c'est en même temps un signal d'avertissement pour tous ceux qui seraient tentés de n'en pas tenir compte.

3. Pendant des années et des années, l'Afrique a été le paillason du colonialisme et de l'impérialisme, la terre d'élection de l'exploitation et de la dégradation. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, ses fils humiliés ont languï dans les chaînes de l'esclavage, cependant que les exploiters de l'Afrique et ceux qui s'étaient arrogé le droit de diriger ses destinées paraient d'un bout à l'autre du continent avec une incroyable cruauté, sans merci, sans vergogne et sans honneur. Mais ces temps sont révolus, révolus à jamais; me voici aujourd'hui, moi Africain, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, pour prononcer des paroles de paix et de liberté et proclamer au monde l'avènement d'une ère nouvelle.

4. Je tiens à remercier sincèrement l'Assemblée générale de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant elle. Qu'il me soit permis de dire tout de suite que nos tribulations et nos souffrances nous endurcissent et nous trempent; elles font de nous un bastion d'indomptable courage et renforcent notre résolution de fer, celle de briser nos chaînes.

5. Je considère les Nations Unies comme la seule organisation qui offre quelque espérance pour l'avenir de l'humanité. Que l'on jette un coup d'œil sur l'Afrique: les colonialistes et les impérialistes sont toujours là. En ce XX^e siècle, siècle de lumière, certains pays persistent à exalter les vaines gloires du colonialisme et de l'impérialisme. Tant qu'un seul pouce de la terre d'Afrique restera sous la domination étrangère, le monde ne connaîtra pas de paix. Aussi l'Organisation des Nations Unies doit-elle faire face à ses responsabilités; ceux qui, telle l'autruche proverbiale, voudraient se cacher la tête dans le sable de leur impérialisme, qu'elle leur dise de sortir la tête et de regarder l'ardent soleil d'Afrique qui parcourt maintenant le firmament de la rédemption africaine. Qu'elle adjure toutes les nations qui ont des colonies en Afrique d'accorder l'indépendance totale aux territoires qui relèvent encore d'elles. A mon avis, avoir des colonies et être Membre de l'Organisation des Nations Unies sont aujourd'hui incompatibles. C'est un jour nouveau qui se lève sur l'Afrique; à l'heure où je vous parle, 13 nouvelles nations d'Afrique ont pris place à l'Assemblée générale en qualité d'Etats souverains et indépendants. C'est aux peuples intéressés et à eux seuls de décider s'ils sont prêts à assumer la responsabilité de s'administrer eux-mêmes. Le Gouvernement ghanéen et moi-même, et aussi, j'en suis sûr, le gouvernement et le peuple des Etats indépendants d'Afrique, partageons la même joie en souhaitant la bienvenue dans la famille des Nations Unies aux nations qui sont nos sœurs. Nous sommes maintenant 22 à l'Assemblée générale; il y en a encore d'autres à venir.

6. J'aimerais proposer que, lorsque le moment viendra de reviser la Charte des Nations Unies, nous attribuions à une nation africaine un siège permanent au Conseil de sécurité, en raison non seulement du nombre croissant des pays africains qui deviennent Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais encore de l'importance grandissante du continent africain dans les affaires mondiales. Cette proposition vaut également pour l'Asie et pour le Moyen-Orient.

7. De nombreuses questions me viennent à l'esprit en ce moment, qui toutes réclament un examen immédiat: le Congo, le désarmement, la paix, l'Union sud-africaine, le Sud-Ouest africain, la Chine et l'Algérie. Je vais commencer par la question du Congo et j'aborderai les autres chacune à son tour.

8. Comme nous le savons tous, le Congo a été colonie belge pendant près d'un siècle. Durant toute cette

période, la Belgique a appliqué systématiquement un régime de castration politique, dans l'espoir qu'il serait absolument impossible aux nationalistes africains de combattre pour leur émancipation. Mais, à la consternation de la Belgique et à la surprise de tous les pays non africains, ce nationalisme redouté a fait son apparition, et, dans l'espace d'un éclair, il a assuré l'indépendance du Congo.

9. Les méthodes de frustration politique appliquées par le régime colonial de la Belgique ont créé une situation telle que la Belgique ne pouvait pas continuer à administrer, et qu'en même temps aucun Congolais n'avait reçu la formation qu'il aurait fallu pour assurer la relève et gérer les affaires de l'Etat. C'est au Congo que la lutte pour l'indépendance a abouti le plus rapidement jusqu'ici, et les Belges ont été tellement surpris par les événements qu'ils se sont retirés, mais non sans compter revenir d'une manière ou d'une autre. Dans l'armée, dans la police comme dans les services publics, les postes supérieurs étaient jusqu'à réservés uniquement aux Belges. Dans l'armée, aucun Africain ne pouvait avoir le moindre espoir d'obtenir le moindre grade. La Force publique tout entière était soumise à une discipline très dure; elle était de surcroît fort mal payée. Une telle situation a empêché la formation de cadres autochtones capables d'assurer le fonctionnement des services. Aussitôt qu'un Africain est devenu Ministre de la défense, la position ridicule que les Africains occupaient dans la Force publique est clairement apparue.

10. Il en est résulté un grand mécontentement. Même dans ces conditions, pourtant, les troubles auraient pu ne pas éclater si le Commandant belge de la Force publique avait adopté une attitude réaliste à l'égard des hommes et avait fait la moindre tentative pour faire droit aux légitimes revendications des soldats congolais.

11. Une simple promesse de réformes pour l'avenir aurait pu améliorer la situation. Au contraire, des officiers belges ont fait des déclarations inconsidérées; ils ont affirmé catégoriquement qu'il n'y avait rien de changé et que la vie continuerait à peu près comme avant l'indépendance; bref, on a dit aux soldats qu'il ne s'agissait que d'une indépendance pour rire et que c'était toujours la Belgique qui maniait la trique. De là la mutinerie.

12. Quand la mutinerie s'est produite, beaucoup de Belges ont commencé à quitter le pays. Le Président de la République, M. Kasavubu, et le Premier Ministre, M. Lumumba, sont allés à Matadi demander aux Belges de rester. Mais au lieu de rester, toute la population belge s'est embarquée sur le conseil du consul de Belgique, pendant que la ville était mitraillée par l'aviation militaire belge et subissait un bombardement naval. Bien qu'il n'y eût pas le moindre civil belge à protéger, les troupes belges sont entrées dans la ville et ont tué de sang-froid un certain nombre de policiers non armés et de civils. C'est à la suite de cet incident que des membres de la force publique ont commencé à se livrer à des actes de violence organisée. Ces actes à leur tour ont fourni un prétexte à l'intervention militaire de la Belgique.

13. Pendant ce temps, sous prétexte de protéger la vie des Belges de la province, les troupes belges sont entrées en masse au Katanga et ont permis au Président du Gouvernement provincial, Moïse Tshombé, de s'ériger en chef d'un prétendu Etat indépendant. Toute

l'administration de ce prétendu Etat était entre les mains des Belges, et c'était les troupes belges qui ouvertement la soutenaient et la maintenaient en place. La situation était donc extrêmement dangereuse. L'armée belge occupait pratiquement le Congo, sous prétexte d'une situation créée en réalité de toute pièce par les Belges eux-mêmes.

14. Le Gouvernement congolais a appelé au secours. Il a fait appel au Ghana et aussi, fort sagement d'ailleurs, à l'Organisation des Nations Unies. Ce qui s'est passé ensuite, les membres de l'Assemblée générale le savent parfaitement; je n'ai pas besoin de m'étendre sur les faits.

15. Il suffit de dire qu'il s'est produit au Congo des événements qui justifient la mise en garde que je n'ai cessé d'adresser aux pays d'Afrique pour les inciter à se méfier de ce que j'appelle la "souveraineté-clientèle", c'est-à-dire la fausse indépendance que la puissance métropolitaine accorde dans la secrète intention de faire du pays libéré un "Etat client" et de le dominer en fait par des moyens autres que politiques. Les événements du Congo font plus que justifier la façon dont j'ai protesté sans interruption contre la menace de balkanisation de l'Afrique et dont j'ai quotidiennement dénoncé le néo-colonialisme, qui consiste à donner d'une main l'indépendance aux populations africaines pour la leur reprendre de l'autre.

16. La question congolaise est une affaire dont la solution est appelée à faire jurisprudence pour toute l'Afrique. Ce qui se passe aujourd'hui au Congo risque de se reproduire demain dans n'importe quelle autre partie du continent africain, et les mesures prises aujourd'hui par l'Organisation des Nations Unies doivent établir un précédent, déterminer la ligne de conduite dont l'Organisation pourra avoir à s'inspirer demain. Les Nations Unies seront jugées selon que leur action au Congo aboutira à un succès ou à un échec.

17. Certaines propositions me semblent tomber sous le sens. Tout d'abord, l'ONU n'est pas forcée de venir en aide à tout pays qui lui demande d'intervenir, mais une fois qu'elle l'a fait, elle est tenue envers le gouvernement et le peuple du pays intéressé de ne pas intervenir d'une façon qui empêcherait le gouvernement légitime qui l'a invitée à pénétrer dans le pays de s'acquitter de ses fonctions. En d'autres termes, l'ONU ne peut pas en même temps assurer le maintien de l'ordre public et demeurer neutre entre les autorités légitimes et les éléments qui enfreignent la loi. Malheureusement, c'est là précisément ce que l'Organisation a essayé de faire dans le cas du Congo, et c'est de là que viennent toutes les difficultés et toutes les dissensions actuelles.

18. En second lieu, dans tout Etat souverain, il ne saurait y avoir qu'une seule armée nationale. Si un soldat désobéit à son supérieur et se sert de ses armes pour assassiner et piller, il devient un rebelle. Mais il n'y a pas de différence entre l'attitude de ce soldat et celle d'un colonel qui méconnaît l'autorité qui l'a nommé et emploie à ses propres fins les troupes qui sont sous ses ordres. En faisant respecter l'ordre, l'ONU doit traiter avec autant de sévérité ces deux types de rebelle.

19. En ne faisant pas de différence entre autorités légitimes et autorités illégitimes, l'ONU a abouti aux conséquences les plus grotesques; il en est résulté une situation aussi gênante pour les forces ghanéennes appelées à mettre à exécution le plan prévu que pour

l'Organisation elle-même, qui se rendait ridicule. Par exemple, les troupes mêmes que le Gouvernement ghanéen avait envoyées pour aider le gouvernement légitime, le gouvernement Lumumba, et cela sur la demande de M. Lumumba, ont servi aux Nations Unies à empêcher M. Lumumba, premier ministre légitime de la République congolaise, de s'acquitter des fonctions les plus normales de sa charge, notamment de se servir de sa propre station de radiodiffusion.

20. Les difficultés auxquelles se heurte l'Organisation sont essentiellement une crise de croissance, et ce serait faire absolument fausse route que de s'en prendre au Conseil de sécurité pour ce qui s'est passé, ou à tel ou tel haut fonctionnaire des Nations Unies. Il importe cependant de toute évidence d'aborder le problème sous un angle nouveau. Je suis certain qu'il ne sera pas difficile de trouver des méthodes qui permettent de traiter la question de façon appropriée.

21. Venons-en au fait. Le message qui a invité les Nations Unies au Congo émanait du chef de l'Etat, M. Kasavubu, et du Premier Ministre, M. Lumumba. L'un et l'autre occupent leur poste en application de la Constitution et conformément à la volonté exprimée par le peuple congolais au moyen d'élections. Voilà donc le gouvernement légitime qu'il faut soutenir et que l'Organisation doit appuyer de son poids et de son autorité.

22. Je suis certain que les représentants des Etats indépendants d'Afrique penseront comme moi que le problème congolais est un problème africain d'une acuité extrême et que seuls des Africains peuvent résoudre. J'ai dit plus d'une fois qu'au Congo l'Organisation devrait déléguer ses pouvoirs aux Etats indépendants d'Afrique, et plus spécialement à ceux dont les contributions en hommes et en matériel lui permettent d'agir au Congo. Les forces de ces Etats africains devraient être sous un commandement africain unifié, qui serait responsable devant le Conseil de sécurité, conformément à la première résolution du Conseil [S/4387], celle en vertu de laquelle les troupes des Nations Unies ont pénétré dans la République du Congo.

23. Je propose que l'Assemblée générale proclame en termes parfaitement clairs que les contingents des Nations Unies qui sont au Congo ont pour responsabilité primordiale d'assurer le maintien de l'ordre, ce qui ne peut se faire qu'en appuyant, protégeant et maintenant l'actuelle et légitime organisation parlementaire de l'Etat.

24. Pour prévenir toute action illégale, il faut, en collaboration avec le gouvernement légitime de la république, réformer, regrouper et réorganiser l'armée nationale de telle façon qu'il n'y ait finalement qu'une seule armée, qui ne sera responsable que devant le gouvernement central.

25. Si l'Assemblée les retenait, ces propositions aboutiraient à l'évacuation du Congo par toutes les troupes non africaines, ce qui rendrait plus facile d'identifier et d'éliminer tous les soldats belges qui se sont infiltrés dans le pays au mépris des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

26. Il convient ici de mentionner le Katanga, ce qui nous ramène aux tentatives déplorables, aux tentatives forcenées auxquelles se sont livrés les bénéficiaires

de droits acquis pour y soutenir un régime fantoche en utilisant le malheureux Moïse Tshombé contre son propre gouvernement afin d'essayer de lancer un mouvement séparatiste qui morcellerait la République du Congo. Je suis certain qu'aucun Etat africain n'appuierait au Congo un mouvement séparatiste. Le Congo est le cœur de l'Afrique et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher qu'il ne souffre des intrigues impérialistes et colonialistes. Le Congo, dont font partie le Katanga et le Kasai, est un et indivisible. Ceux qui voient les choses autrement ne font que prendre leurs désirs pour des réalités, car toutes les richesses minérales du Katanga, partie intégrante du Congo, ne suffisent pas à faire de ce territoire un Etat distinct.

27. Il faut mettre sur-le-champ un terme à la crise qui sévit au Congo, avant qu'elle n'allume une nouvelle guerre mondiale. Mais certaines puissances ne semblent pas se rendre compte de la gravité de la situation et jouent avec le feu en essayant de se servir des Nations Unies comme paravent de leurs propres desseins.

28. Moi-même, à titre personnel, et mon gouvernement avons fait tout notre possible pour aider les dirigeants du Congo et leur conseiller de mettre fin à leurs divergences et de placer au premier plan les intérêts de leur pays et ceux de l'Afrique. M. Kasavubu et M. Lumumba parlent tous les deux le même langage de paix et d'unité. Tous deux désirent ardemment voir régner la stabilité dans leur pays. Tous deux acceptent une réconciliation. Qu'est-ce donc qui les empêche de s'entendre? Qui a monté l'intermède Mobutu? Je peux assurer à l'Assemblée générale que, sans les intrigues des colonialistes, le document de réconciliation rédigé en présence de mon ambassadeur à Léopoldville, document approuvé tant par M. Kasavubu que par M. Lumumba, porterait à l'heure actuelle la signature des deux hommes d'Etat. Par des manœuvres grossières et non déguisées, les impérialistes se sont employés avec acharnement à empêcher la signature de ce document. "Divise, afin de régner" continue à être le mot d'ordre de ceux qui s'opposent à l'indépendance de l'Afrique et à son unité.

29. Il est net que l'on fait une tentative désespérée pour créer la confusion au Congo, pour étendre la guerre froide à l'Afrique et pour entraîner l'Afrique dans les querelles destructrices des puissances étrangères. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas permettre que cela se produise. Pour notre part, nous ne le permettrons pas. C'est pourquoi, étant donné qu'au point où nous en sommes une intervention en faveur du gouvernement légitime du Congo semble de toute évidence être la seule façon de résoudre la crise, nous souhaitons vivement que l'ONU agisse hardiment par l'intermédiaire des Etats indépendants d'Afrique.

30. Permettons à ces Etats africains d'opérer sous l'égide des Nations Unies et d'aboutir au résultat attendu. Etant donné la situation actuelle, il y a lieu de confier aux Etats indépendants d'Afrique le soin de résoudre la crise congolaise. Je suis persuadé que, si l'on s'en remet à eux, il sera possible de trouver rapidement une solution. Ce serait adopter une attitude négative que d'atormoyer et d'hésiter jusqu'au moment où la situation sera irrémédiablement compromise et où l'affaire congolaise dégénérera en une nouvelle affaire coréenne.

31. Le Gouvernement ghanéen va plus loin: il propose que toute aide financière ou technique apportée à la République du Congo fasse l'objet de dispositions convenues avec le Gouvernement légitime de cette république, par l'intermédiaire de l'ONU, sous la garantie et le contrôle d'un comité des Etats indépendants d'Afrique, désigné par le Conseil de sécurité et responsable devant les Nations Unies.

32. Après m'être appesanti assez longuement sur la situation au Congo — ce qui n'est que normal étant donné sa gravité — je vais maintenant aborder d'autres problèmes. Cependant, avant de le faire, il convient ici d'adresser une ferme mise en garde à ceux qui songeraient en ce moment à placer le Congo sous tutelle pour exploiter ses ressources et ses richesses; qu'ils renoncent définitivement à cette idée, car toute proposition de ce genre se heurterait à une énergique résistance. Il ne saurait être question de tutelle au Congo. Le Congo est indépendant et souverain. Que les colonialistes et les impérialistes s'en souviennent et se le tiennent pour dit.

33. J'en viens maintenant à la question du Sud-Ouest africain. Bien qu'il ressorte des avis de la Cour internationale de Justice que le Sud-Ouest africain n'est pas à strictement parler un territoire sous tutelle, il est indubitable qu'héritière de la Société des Nations l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière à l'égard du Sud-Ouest africain.

34. Je considère également qu'une responsabilité particulière incombe au Ghana quant à ce qui se passe dans le Sud-Ouest africain. Pour justifier la décision de retirer cette colonie à l'Allemagne et d'en confier le gouvernement à l'Union sud-africaine, on s'est appuyé sur un document du Royaume-Uni: Report on the Native Tribes of South West Africa and their Treatment by Germany^{1/}. Expliquant l'attitude de l'Allemagne impériale à l'égard des Africains, ce document faisait état d'actes de répression brutale commis par les Allemands contre les Africains de ce territoire.

35. Or, la politique adoptée par l'ancien Ministère des colonies de l'Allemagne impériale correspond exactement, en fait, à celle que l'Union sud-africaine poursuit en ce moment dans le territoire. Dans son rapport de 1957 au Comité du Sud-Ouest africain, le Secrétaire général a cité un discours prononcé par un sénateur désigné par le Gouvernement de l'Union pour représenter le Sud-Ouest africain au Sénat de l'Union^{2/}. Ce sénateur, M. Vedder, a effectivement prononcé devant le Sénat un discours long et détaillé où il soulignait qu'à tous égards le Gouvernement de l'Union continuait simplement d'appliquer les méthodes traditionnelles établies par l'Allemagne impériale pour gouverner les Africains et appliquées au Sud-Ouest africain par le Dr Goering, père du fasciste bien connu, Hermann Goering.

36. Le document du Royaume-Uni qui condamnait la politique de l'Allemagne dans le Sud-Ouest africain était en réalité un document du Commonwealth. A la signature du Traité de Versailles, le Commonwealth était représenté en bloc par le Royaume-Uni, qui agissait au nom et pour le compte de ce qui était alors l'empire britannique. En conséquence, les accords qui

ont été signés à Versailles l'ont été non seulement au nom du Royaume-Uni, mais encore du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et, bien qu'ils ne fussent pas encore indépendants à l'époque et qu'ils ne fissent donc pas partie du Commonwealth, au nom de l'Inde, de Ceylan, du Pakistan et du Ghana.

37. Dans un rapport qu'il a présenté en 1959 à l'Assemblée générale et qui a été approuvé par celle-ci, le Comité du Sud-Ouest africain a déclaré que la politique d'"apartheid" telle qu'elle est appliquée dans le territoire du Sud-Ouest africain "constitue un manquement flagrant à la mission sacrée dont l'idée se retrouve partout dans le Mandat, dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme"^{3/}.

38. Voici maintenant 13 ans que l'Union sud-africaine ne tient systématiquement aucun compte des demandes que lui adressent l'Organisation concernant le Sud-Ouest africain. L'Union impose aux habitants de ce territoire le régime le plus dur et le plus dégradant, ce qui est tout à fait contraire aux dispositions du Mandat. L'ONU a le devoir d'assurer l'application du Mandat, et elle ne doit pas faillir à cette tâche.

39. A cet égard, je tiens à soumettre une proposition positive qui est la suivante: l'Union sud-africaine serait invitée à abandonner son Mandat aux Nations Unies, et un comité composé de tous les Etats indépendants d'Afrique serait créé et chargé d'administrer le territoire au nom de l'Organisation. Au cas où l'Union sud-africaine repousserait cette proposition, la prochaine Assemblée générale des Nations Unies prendrait les mesures nécessaires pour mettre fin au Mandat, transformer le territoire en territoire sous tutelle et désigner les Etats africains indépendants comme autorité administrante.

40. Je passe maintenant à l'Union sud-africaine elle-même. Le Gouvernement de l'Union, au mépris de toute considération morale et de tout concept de dignité humaine, d'amour-propre et de décence, a établi une politique de discrimination raciale et de persécution qui, par son caractère essentiellement inhumain, dépasse même la brutalité des nazis à l'égard des Juifs.

41. Les intérêts de l'humanité exigent que toutes les nations prennent des mesures contre une politique aussi inhumaine et agissent de concert pour l'éliminer. A cette fin, le Ghana a pris les mesures suivantes à compter du 1er août 1960, nous avons organisé le boycottage total des produits sud-africains et décrété la fermeture de tous les ports maritimes et aériens du Ghana aux navires et aux avions sud-africains, sauf en cas d'urgence; en outre, les citoyens sud-africains qui entrent au Ghana doivent obligatoirement être munis soit de documents de voyage délivrés par le Gouvernement du Ghana, soit de passeports portant un visa régulier de transit délivré par les autorités du Ghana.

42. Ces mesures ont été prises en application de la résolution adoptée à l'unanimité par la deuxième Conférence des Etats indépendants d'Afrique tenue à Addis-Abéba en juin 1960. En fait, l'atroce massacre d'hommes, de femmes et d'enfants sans défense par la police de l'Union à Sharpville, au mois de mars dernier, permet de se rendre compte que la politique

^{1/} Londres, His Majesty's Stationery Office, 1918, Cd. 9146.

^{2/} Voir "Information and Documentation in respect of the Territory of South West Africa" (A/AC.73/L.10), par. 86 à 89.

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 12, par. 83.

d'"apartheid" ne repose sur aucune base sociale solide et qu'elle risque d'avoir des conséquences pratiques tragiques. Les prétentions indéfendables d'une minorité de Sud-Africains ne cessent d'accumuler un potentiel de haine profonde qui risque d'avoir des conséquences extrêmement violentes et regrettables à l'avenir si cette minorité ne renonce pas à la politique raciale inique qu'elle poursuit.

43. J'en viens maintenant à la question des colonies portugaises d'Afrique. Le Portugal, qui est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, a adopté une loi métropolitaine en vertu de laquelle les territoires qu'il a colonisés en Afrique sont déclarés partie intégrante du Portugal. J'ai toujours insisté sur le fait que l'Afrique n'est pas et ne pourra jamais être un prolongement de l'Europe, et la disposition légale adoptée par le Portugal est incompatible avec toute idée de liberté africaine.

44. Dans le préambule du Traité de l'Atlantique nord, il est stipulé que les Etats parties sont "déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit^{4/}".

45. Je voudrais demander à tous les membres de l'OTAN qui appartiennent à l'Organisation des Nations Unies de signaler, lorsqu'ils prendront la parole dans le présent débat, un seul cas dans lequel le Portugal a respecté les principes de l'OTAN à l'égard de ses colonies d'Afrique.

46. En Afrique portugaise existe un régime de travail forcé qui est voisin de l'esclavage; les habitants se voient refuser toute liberté politique, et, quelque peine qu'on ait à le croire, la condition de l'Africain ordinaire est encore pire dans ce territoire qu'en Union sud-africaine. Si la situation dans les territoires portugais n'est pas encore devenue une menace à la paix mondiale au même titre que la situation en Afrique du Sud, c'est seulement parce que l'explosion inévitable ne s'est pas encore produite.

47. En ce qui concerne le Portugal, je suis d'avis qu'une responsabilité particulière incombe aux membres de l'OTAN qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils peuvent faire pression sur le Portugal pour que ce dernier accorde à ses colonies d'Afrique une indépendance analogue à celle que les autres puissances signataires de l'OTAN ont accordée à leurs anciennes possessions coloniales.

48. Comme je l'ai dit en d'autres circonstances, le vent qui souffle en Afrique n'est pas un vent quelconque. C'est un ouragan furieux, et ni le Portugal ni aucune autre puissance coloniale d'ailleurs n'est en mesure d'empêcher l'ouragan furieux du nationalisme africain de souffler dans les colonies opprimées et tyrannisées.

49. J'en viens maintenant à la question navrante de la guerre d'Algérie. Depuis plus de six ans, cette guerre demeure pour nous un problème très important. Depuis plus de six ans, les sables d'Algérie sont teints de sang, et des milliers de jeunes Français et de jeunes Algériens sont allés à la mort. La fleur de la jeunesse française est gaspillée dans un vain effort pour faire prévaloir le mythe selon lequel l'Algérie ferait partie

de la France, cependant que la jeunesse algérienne se trouve forcée de faire le sacrifice de sa vie dans un conflit qui pourrait être réglé demain par la simple application des principes des Nations Unies.

50. Il faut qu'il soit mis fin immédiatement au sacrifice inutile de la fleur de la jeunesse de France et d'Algérie résultant de la continuation d'une guerre insensée, et c'est à l'ONU que doit revenir véritablement la responsabilité d'y mettre fin. Ce n'est pas en prétendant qu'il s'agit d'un problème interne de la France que l'on pourra résoudre la question, car en fait, jamais une guerre ouverte ne pourra être considérée comme une question interne par une puissance quelle qu'elle soit, étant donné qu'une étincelle dans la mauvaise direction peut mettre le feu aux poudres et provoquer une conflagration mondiale.

51. La France ne peut remporter une victoire militaire en Algérie. Si elle espère y parvenir, ses espérances sont vaines et sans rapport aucun avec les réalités de la situation. En fait, quiconque pense que la France peut remporter une victoire militaire en Algérie vit absolument dans un monde d'illusions, et le temps montrera que j'ai raison.

52. La seule façon de sortir de cette impasse tragique est de négocier. Il y eut vraiment un grand rayon d'espoir l'an dernier lorsque le Président de la République française fit la déclaration^{5/} dans laquelle il reconnaissait le principe du droit du peuple algérien à l'autodétermination. Il est regrettable que l'objet de cette déclaration ait par la suite été traité avec mépris par la France elle-même qui, par la même occasion, a réduit à néant les effets de ce beau geste, qui laissait espérer un désir de voir le problème algérien résolu.

53. Je suis fermement convaincu que, malgré tout ce qui a pu se passer en Algérie, la France et le gouvernement nationaliste algérien peuvent encore se rencontrer sur un pied d'égalité autour de la même table pour négocier et aboutir à des accords pratiques qui rétabliront la paix entre les parties adverses et mettront un terme à la tragédie actuelle. Mais sous quelque angle qu'on envisage le problème, il n'est pas possible d'échapper au fait que l'Algérie est africaine et le restera toujours, tout comme la France est française. Ce n'est pas un accident de l'histoire tel que celui qui s'est produit en Algérie qui pourra jamais faire d'un seul pouce carré du territoire africain le prolongement d'un autre continent. Le colonialisme et l'impérialisme ne peuvent rien changer à ce fait géographique fondamental. Si les colonialistes et les impérialistes essaient de le faire, nous ne pouvons espérer autre chose que les conflits et la confusion que nous connaissons dans le monde actuel. Que la France et les autres puissances coloniales considèrent la situation bien en face et qu'elles décident de leur politique en conséquence.

54. Le problème de l'Afrique, considéré dans son ensemble, est vaste et varié. Mais il ne pourra être vraiment résolu que par la mise en œuvre d'un seul principe: le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes. Aucun compromis ne peut affecter ce principe essentiel et fondamental, et penser que les autochtones doivent perdre ce droit lorsqu'une poignée de colons s'installe pour vivre sur notre continent revient non seulement à porter gravement tort à la justice, mais

^{4/} Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 34, 1949, No 541.

^{5/} Déclaration du 16 septembre 1959.

encore à se mettre en contradiction de façon déplorable avec les données mêmes que l'histoire nous fournit.

55. Sur une population totale de plus de 230 millions d'hommes, l'Afrique compte environ 3 pour 100 d'habitants d'origine non africaine. On ne saurait concevoir qu'une aussi faible majorité puisse sur un autre continent entraîner des difficultés politiques graves. Et pourtant, telle est l'inconscience de certains colons européens en Afrique que pour eux, la question suprême en Afrique n'est pas d'assurer le bien-être de 97 pour 100 des habitants du continent, mais bien plutôt de protéger les droits des 3 autres pour 100, c'est-à-dire des minorités européennes de colons en Afrique.

56. Pour ces minorités de colons, une solution semble inacceptable à moins qu'elle ne fasse ce qu'ils appellent "justice" aux 3 pour 100 d'étrangers. Selon eux, il faut que justice soit rendue à ce groupe, même si cela signifie que le reste des habitants du pays doit continuer à souffrir de l'injustice. Je suis persuadé qu'il est possible de trouver au problème africain une solution raisonnable qui ne porterait pas atteinte aux intérêts des minorités sur le continent. Toutefois, on ne peut pas trouver de solution viable si la politique adoptée dans ce domaine met au premier plan les droits des 3 pour 100 et si l'on envisage les droits des 97 pour 100 uniquement dans le cadre de ce qui est acceptable aux autres.

57. Il est temps que le monde commence enfin à envisager les problèmes africains en fonction des besoins des peuples africains, et non pas seulement compte tenu des besoins d'une minorité de colons. Le colonialisme, l'impérialisme et le racisme sont condamnés en Afrique, et plus tôt les puissances coloniales le comprendront, mieux cela vaudra pour elles et pour le monde.

58. J'ai longuement parlé des questions africaines et je dois maintenant consacrer mon attention à d'autres problèmes. Je ferai quelques remarques touchant le désarmement.

59. A mon avis, nous vivons à l'heure actuelle une nouvelle révolution scientifique et industrielle qui devrait rendre caduque la division du monde en régions développées et en régions sous-développées. Il nous faut éviter toute conception économique fondée sur les conditions du passé. Et par-dessus tout, il faut éviter d'adopter l'attitude d'esprit de ceux qui chercheraient à appliquer à une ère d'abondance les théories économiques élaborées pour répondre aux besoins d'une époque de disette.

60. Essentiellement, il convient d'envisager l'argument en faveur du désarmement sous deux aspects différents. En premier lieu, il est absurde d'entasser des armes qui, en cas de guerre future, détruiraient forcément, au même titre et sans distinction, tous les adversaires. En second lieu, il est tragique qu'à force de se préoccuper d'armements, les grandes puissances en arrivent à ne pas reconnaître les forces qui agissent véritablement dans le monde d'aujourd'hui. Si la population mondiale continue à croître et si on laisse subsister entre les pays que l'on appelle développés et sous-développés une inégalité qui ne se justifie plus ni techniquement ni scientifiquement, à mon avis une conflagration internationale ne pourra pas être évitée, quelle que soit la quantité d'armements que l'on ait accumulée. S'il est possible d'assurer la prospérité du monde, la grande majorité de l'humanité n'accep-

tera pas éternellement de rester dans une position d'infériorité.

61. Aussi, non seulement les armements menacent l'avenir de l'humanité, mais encore ils ne fournissent pas de solution aux problèmes essentiels de notre époque.

62. Il est possible que la cause du désarmement ait souffert parce qu'on l'aborde de façon négative. Dans certains pays tout au moins, la prospérité industrielle est liée au réarmement et aux préparatifs militaires, tandis que la récession est associée à un ralentissement de l'effort militaire. Cela est dû au fait que le désarmement est envisagé dans le vide. Il faudrait le considérer comme un moyen de redéployer les ressources en capitaux et en personnel technique affectées à l'heure actuelle à des fins militaires. Ce qu'il faut, c'est que l'Organisation des Nations Unies entreprenne l'étude et la planification, dans ses aspects fondamentaux, du redéploiement de la capacité de production des pays qui cesseront de fabriquer des armes. Les discussions techniques sur la façon de limiter les armes nucléaires devront aller de pair avec les autres discussions sur la façon d'utiliser au service de l'humanité les ressources ainsi libérées.

63. A l'heure actuelle, l'ONU n'étudie aucun plan de ce genre. Je propose à l'Assemblée générale de faire entreprendre immédiatement une étude de ce genre et de créer sous les auspices des Nations Unies une équipe internationale de savants, de techniciens et d'administrateurs qui seraient chargés d'établir un plan faisant ressortir ce qu'il serait possible de réaliser en fait avec les ressources qui à l'heure actuelle sont gaspillées en armements.

64. Entre-temps, bien entendu, il est essentiel que sur le continent africain nous prenions des mesures concrètes pour nous tenir à l'écart, autant que possible, des effets de la guerre nucléaire. L'une des premières mesures, et des plus pratiques, à prendre à cet égard serait d'empêcher tout Etat qui a des armes nucléaires d'occuper des bases militaires sur le continent africain.

65. C'est l'une des raisons essentielles pour lesquelles le Gouvernement du Ghana est persuadé qu'aucun Etat africain ne doit conclure d'alliance de nature militaire avec des puissances de l'extérieur. Non seulement une telle alliance fait courir à l'Etat intéressé le risque de se trouver mêlé à une guerre nucléaire, mais encore elle met en danger la sécurité des Etats africains voisins.

66. Les retombées nucléaires ne respectent pas les frontières, et une déclaration de neutralité ne pourra mettre aucun Etat africain à l'abri de la contamination nucléaire une fois que la guerre atomique aura été déclenchée sur le continent africain. Aussi toute alliance militaire avec une puissance atomique constitue-t-elle, de l'avis du Gouvernement du Ghana, une menace contre la sécurité de l'Afrique et contre la paix mondiale.

67. Le Gouvernement du Ghana estime de son devoir de donner son appui à toute mesure prise dans le cadre de la Charte des Nations Unies et en collaboration avec les Etats africains qui partagent son avis pour empêcher l'établissement ou le maintien de bases militaires sur le continent africain.

68. Pour garantir que de telles bases ne seront pas créées en Afrique, je suggère que des dispositions

soient prises par l'ONU aux termes desquelles les nouveaux Etats admis dans l'Organisation seraient tenus de signaler à celle-ci tout traité qu'ils auront pu conclure avec les anciennes puissances coloniales dont ils dépendaient.

69. J'espère que les grandes puissances qui possèdent des armes atomiques comprendront nos sentiments à ce sujet et renonceront de leur plein gré à toutes les bases qu'elles peuvent actuellement posséder en Afrique. J'estime qu'il est du devoir des Nations Unies d'encourager la création de zones interdites à la guerre nucléaire. Il faut bien commencer quelque part; c'est pourquoi je fais cette proposition positive: quelque autre mesure qu'elles prennent pour réaliser le désarmement nucléaire, toutes les puissances intéressées devraient commencer par se mettre d'accord pour laisser l'Afrique à l'écart de leurs plans de guerre nucléaire.

70. En considérant dans son ensemble le problème du désarmement nucléaire, il apparaît que les petites nations du monde peuvent y apporter une utile contribution. Puisque les grandes puissances se soupçonnent tellement l'une l'autre, et puisque l'inspection sur place me semble être l'un des moyens les plus efficaces d'obtenir des résultats concrets, ces grandes puissances devraient convenir d'avoir, pour cette inspection, des équipes exclusivement formées de citoyens des petites nations non engagées. Cela éliminerait tout soupçon, donnerait confiance dans les méthodes d'inspection, et aiderait à résoudre cette question cruciale, cette question vitale.

71. Je dois ici mentionner plus particulièrement les essais nucléaires de la France au Sahara. L'élément d'intimidation qui entrait dans ces essais a été une véritable provocation vis-à-vis de l'Afrique et une menace contre la paix mondiale. La France a certainement choisi le Sahara pour démontrer aux Etats africains leur faiblesse politique. Ce chantage nucléaire fait sentir avec force aux Etats indépendants d'Afrique l'importance de devenir et de rester solidaires devant toute attaque contre la paix et la sécurité du continent africain.

72. Nous ne pouvons pas oublier que la France est militairement alliée à certaines autres puissances et qu'elle ne peut en réalité continuer ces expériences atomiques que grâce à l'aide militaire que lui apportent d'autres nations. Nous croyons que les alliés de la France pourraient faire davantage que ce qu'ils ont fait jusqu'à présent pour détourner le Gouvernement français de poursuivre ses essais nucléaires au Sahara. Le moins qu'ils puissent faire serait de mettre leurs propres terrains d'essais à la disposition de la France. J'espère que, lorsque les représentants des alliés militaires de la France s'occuperont plus spécialement de ce problème, ils feront savoir sans aucune ambiguïté qu'ils sont opposés aux essais nucléaires de la France au Sahara et qu'ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher qu'ils ne continuent.

73. En Afrique, ce n'est pas sur leurs paroles mais sur leurs actions que nous jugeons les grandes puissances. Nous avons le droit de savoir lesquelles trouvent bon que des essais nucléaires aient lieu sur le sol africain, lesquelles y sont opposées et, ce qui est plus important que tout le reste pour juger de la situation, lesquelles font si peu de cas de l'opinion africaine que, tout en désapprouvant les agissements

de la France dans leur for intérieur, elles sont prêtes à sacrifier l'amitié de l'Afrique pour flatter l'orgueil et l'ambition de la France.

74. Un des traits les plus intéressants de l'évolution politique de l'Asie est la disparition des anciens rapports qui existaient entre l'Orient et l'Occident. Quelle qu'ait été la nature de ces rapports, exploitation ou paternalisme, ils ne sont plus compatibles avec le nouvel esprit nationaliste qui domine en Asie. C'est en fonction de cette idée qu'il faut considérer les problèmes de pacification, d'unification et d'endiguement qui ont surgi en Corée et au Viet-Nam. Dans le cas de la Corée, il est intéressant de rappeler aujourd'hui que le Premier Ministre de l'Inde avait demandé que les forces des Nations Unies n'avancent pas au-delà du 38ème parallèle une fois les Coréens du Nord repoussés chez eux. Le Premier Ministre de l'Inde avait vivement critiqué la fâcheuse tendance que les puissances occidentales avaient à prendre des décisions au sujet de l'Asie sans avoir une pleine compréhension de l'esprit et des sentiments des peuples asiatiques. Les récents événements ont démontré combien il avait raison.

75. Mais il n'est pas trop tard pour essayer de résoudre ce problème apparemment insoluble; il faut pour cela organiser en Corée des élections générales.

76. La situation du Viet-Nam est trop connue pour que j'aie besoin de la rappeler ici. Je voudrais toutefois signaler, au sujet de la réunification des deux Viet-Nams, que l'on n'a pas satisfait à une obligation essentielle. D'après les accords signés en 1954 à la Conférence de Genève, des élections devaient avoir lieu dans les deux années suivantes pour donner au Viet-Nam un gouvernement unifié. Quand les deux coprésidents de la Conférence de Genève, c'est-à-dire les ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, se sont réunis en 1956, ils ont ajourné les élections. Ces élections n'ont pas encore eu lieu. Ces pays ne se soumettront plus à aucun asservissement politique; dans l'intérêt de la paix mondiale, nous demandons que l'on procède à des élections le plus tôt possible.

77. Puisque j'en suis aux problèmes asiatiques, je ne peux pas constater sans rien dire que la République populaire de Chine continue à rester en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement ghanéen a soutenu que la République populaire de Chine doit devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, pour que la représentation de la Chine soit plus conforme à la réalité, plus efficace et plus utile.

78. Nous estimons que la République populaire de Chine, qui représente quelque 630 millions d'êtres humains, et dont les vastes ressources économiques, scientifiques et techniques sont en rapide développement, peut à notre époque apporter une contribution utile et constructive au maintien de la paix et au progrès de la civilisation.

79. Pour décider si la République populaire de Chine doit ou non devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, il faut se fonder sur des considérations de principe, et non sur des raisons d'opportunité. Il serait regrettable de sous-estimer la force de la révolution socialiste qui a eu lieu en Chine, et mon gouvernement est persuadé qu'essayer d'imposer à la

République populaire de Chine une forme d'isolement tactique est à la longue nécessairement voué à l'échec.

80. Je voudrais maintenant en venir au Moyen-Orient. C'est que nous autres, Africains, sommes intéressés à la paix et à la sécurité internationales, et que nous considérons avec une vive inquiétude les problèmes qui, dans n'importe quelle région du monde, sont de nature à troubler cette paix et cette sécurité.

81. Sur une superficie d'environ 9 millions de kilomètres carrés, le Moyen-Orient a de vastes ressources pétrolières, ce qui rend cette région aussi importante économiquement que vulnérable politiquement.

82. Depuis la fondation de l'Empire romain, le Moyen-Orient a eu une grande importance commerciale. Divers pays ont fait des efforts obstinés pour se rendre maîtres des gisements de pétrole de cette région et en tirer profit. Ce qui représente véritablement un danger pour la paix mondiale, c'est que ceux qui ont des intérêts acquis s'efforcent d'empêcher les habitants et d'autres de profiter de la richesse naturelle de cette région. C'est pourquoi mon gouvernement estime que les puissances occidentales, qui sont les principaux consommateurs de pétrole du Moyen-Orient, ont l'obligation capitale de sauvegarder la paix et l'équilibre politique de cette région. Tant que ces puissances continueront à exploiter en concurrence les ressources pétrolières du Moyen-Orient, les frictions qui résultent du heurt de leurs intérêts économiques et commerciaux mettront en danger la paix de l'humanité.

83. Il me semble que le temps est venu de faire un suprême effort international pour réduire la fiévreuse tension de cette partie du monde, et je propose que l'Organisation des Nations Unies invite d'urgence les différents Etats du Moyen-Orient à apporter à ces problèmes une solution juste et permanente.

84. L'essentiel me semble être de déterminer la meilleure manière d'exploiter sans concurrence les gisements pétroliers de ces régions, pour développer le Moyen-Orient et pour augmenter la puissance de production des pays industrialisés pour le bien de toute l'humanité. Si ce projet se réalisait, les tensions entre l'Est et l'Ouest en seraient réduites. Car il est bien certain qu'avec l'invention des engins balistiques à longue portée et des autres formes d'armes nucléaires, ceux qui viseraient à la maîtrise du monde voient de moins en moins dans le Moyen-Orient un objet digne de rivalité.

85. Cependant, même après la disparition de ce conflit d'intérêts économiques, il restera dans le Moyen-Orient la brûlante question des rapports entre Israël et les Etats arabes. C'est un des problèmes les plus épineux qui se posent aux Nations Unies; si l'on n'y trouve pas une solution permanente et réaliste, il risquera de dégénérer en conflit armé. Il faut reconnaître les réalités politiques du Moyen-Orient si l'on veut résoudre les problèmes qui se posent dans cette région du monde. C'est pourquoi je propose de créer un comité chargé d'étudier et d'élaborer un mécanisme qui empêche à la fois Israël d'attaquer aucun de ses voisins arabes et les Etats arabes d'attaquer Israël, et aussi d'arriver à un accord destiné à tenir le Moyen-Orient à l'écart de la guerre froide.

86. Je demande l'indulgence de l'Assemblée pour les quelques observations par lesquelles je voudrais, en terminant, mettre en relief la question africaine.

87. Pendant longtemps, l'Afrique a été soumise à un colonialisme rigoureux. Aussi l'Afrique connaît-elle maintenant une puissante, profonde et authentique rébellion contre ce système. Je pense que le soulèvement du Congo est une manifestation de cette rébellion.

88. C'est aussi aux Nations Unies qu'il incombe de fermer le Congo, et d'ailleurs toute l'Afrique, à la guerre froide. En ce qui concerne le Congo, l'Organisation ne peut, dans la situation actuelle, se décharger de cette responsabilité qu'en agissant avec rapidité et réalisme. Il est impossible de ne pas voir la réalité d'une intervention permanente de la Belgique au Congo, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité. A moins que l'ONU n'arrête rapidement et efficacement cette intervention et n'élimine les armées privées de toute sorte qui opèrent au Congo, le chaos et la confusion qui règnent dans ce nouvel Etat n'auront pas de fin. De même qu'un saint ne saurait rester neutre dans la lutte du bien et du mal, l'Organisation des Nations Unies ne saurait rester indifférente à l'issue du combat entre la légalité et l'illégalité. L'Organisation doit déterminer ce qui est légitime et ce qui est juste, et faire respecter cette distinction; autrement, elle trahira les principes proclamés dans la première résolution du Conseil de sécurité [S/4387] et sur lesquels le gouvernement légitime du Congo s'est fondé pour l'inviter à pénétrer sur le territoire de la République.

89. Connaissant la situation du Congo comme je la connais, et pour arracher le Congo au chaos et au désordre, aux combats, à l'insécurité politique et économique, pour chasser d'Afrique la guerre froide, pour sauver l'honneur des Nations Unies et sauvegarder le gouvernement légitime qui a invité l'ONU au Congo, je recommande hautement à l'Assemblée d'adopter certaines mesures dont je suis sûr qu'elles apporteront la seule solution définitive à l'impasse actuelle.

90. En faisant ces recommandations, je voudrais dire tout le bien que je pense personnellement de la manière dont le Secrétaire général a pris en main une tâche difficile et toute la foi que j'ai dans les idéaux de la Charte des Nations Unies, qui représente à l'époque actuelle le meilleur bastion de la paix et de la sécurité internationales.

91. Le Gouvernement ghanéen recommande:

1) De remplacer sans délai le Commandement des Nations Unies par un commandement fort, qui ait pour instructions claires et formelles de soutenir le gouvernement légitime dont Kasavubu est le Président et Lumumba le Premier Ministre, et dont l'autorité doit être reconnue dans tout le territoire de la République congolaise. Autrement dit il faut remanier l'actuelle composition du Commandement des Nations Unies de manière que la Force des Nations Unies, son commandement militaire et son administration proviennent entièrement des contingents des forces des Etats indépendants d'Afrique actuellement détachées au Congo.

2) De donner tout l'appui possible au gouvernement central, gouvernement légitime du Congo, avec le plein appui de l'ONU;

3) De désarmer sur-le-champ toutes les armées privées, y compris les troupes katangaises encadrées d'officiers belges, et de regrouper, réorganiser et

instruire l'armée nationale congolaise — de manière qu'elle puisse en fin de compte jouer véritablement son rôle d'armée nationale de la République du Congo — jusqu'au moment où le gouvernement central jugera possible de se dispenser des services des forces des Nations Unies.

4) De charger le nouveau Commandement des Nations Unies d'aider le Gouvernement central à rétablir l'ordre au Congo conformément à la première résolution du Conseil de sécurité, qui a conduit le Ghana et d'autres Etats indépendants d'Afrique à placer leurs contingents sous le drapeau de l'ONU.

5) De faire garantir par l'ONU l'intégrité territoriale de la République du Congo, conformément à la Constitution provisoire adoptée lors de la proclamation de l'indépendance.

6) De ne prendre qu'avec le gouvernement légitime de la République du Congo les dispositions relatives à une aide financière ou technique à la République du Congo, de faire passer cette aide par les Nations Unies et de la faire garantir et surveiller par un comité d'Etats indépendants d'Afrique, désigné par le Conseil de sécurité et responsable devant les Nations Unies.

92. Je remercie les membres de l'Assemblée de la patience qu'ils ont mise à m'écouter et aussi de l'honneur qui m'est échu de pouvoir m'adresser à eux.

93. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de la Belgique a demandé la parole pour exercer son droit de réponse, et je me propose de la lui donner quand le prochain orateur aura terminé son discours.

94. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je crois que quiconque monte à cette tribune et parcourt cette salle du regard comprend l'importance de l'éminente assemblée devant laquelle il se trouve.

95. Cette assemblée devrait être la plus importante réunion de représentants d'Etats qui soit au monde. Ce n'est pas sans raison qu'elle s'appelle l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Point n'est besoin d'analyser maintenant le nom de l'Organisation. Je voudrais simplement y souligner deux mots: Nations Unies. De nombreuses nations sont représentées dans cette salle, et il faut qu'elles soient unies non seulement par leur présence dans la même enceinte, mais par la communauté des intérêts supérieurs de l'humanité.

96. Les représentants de près de 100 Etats déjà sont réunis ici aujourd'hui pour examiner des problèmes internationaux de la plus haute importance. Bientôt, nous compterons parmi nous de nouveaux Etats Membres et les murs de cette salle s'écarteront pour ainsi dire, afin d'accueillir un nombre encore plus grand de territoires et de pays. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet événement, car nous voulons que tous les Etats du monde soient représentés à l'Organisation des Nations Unies.

97. Naturellement, nos pensées se portent sur ce qui alarme le plus l'humanité. C'est ici, sans doute, que l'on peut voir le monde dans toute sa diversité et, évidemment, avec toutes ses contradictions. Le sort a voulu que nous vivions à l'époque la plus agitée, mais

aussi la plus belle de l'évolution de l'humanité, et les générations à venir nous envieront.

98. Beaucoup de ce qui, tout récemment encore, semblait à d'aucuns immuable et éternel s'est écroulé, ayant fait son temps, pour être remplacé par du nouveau, par quelque chose de plus avancé, de plus juste. Notre époque est celle d'un renouvellement impétueux des formes d'existence de la société humaine, d'un essor sans précédent vers la conquête des forces de la nature, d'un essor sans précédent vers un régime social plus avancé. Pourtant, bien que nous vivions au XXème siècle, nous y voyons encore des vestiges des siècles passés, et même des survivances de la barbarie. Il est vrai qu'une des principales caractéristiques de notre époque est le réveil des peuples jadis arriérés, asservis et opprimés.

99. Notre siècle est celui de la lutte pour la liberté, celui où les peuples secouent le joug étranger. Les peuples veulent vivre dans la dignité et ils luttent pour y arriver.

100. La victoire a déjà été remportée dans de nombreux pays et dans de nombreux territoires. Mais peut-on s'en contenter? Nous savons que des dizaines de millions d'hommes languissent dans la servitude coloniale et souffrent de cruelles privations.

101. Cela se passe à une ère que nous appelons l'ère des grandes découvertes scientifiques, découvertes pleines de promesses. L'intelligence et les mains de l'homme ont créé des vaisseaux cosmiques qui gravitent autour de la terre. L'homme est déjà en mesure de se rendre bien au-delà de notre planète. Il a réussi la fission de l'atome et il pénètre la cellule de la protéine. Il se meut sur terre et dans les airs à une vitesse extraordinaire, et les frontières de ses connaissances sont si vastes qu'il s'en étonne lui-même.

102. On pourrait croire que tout est parfait en ce bas monde. Pourtant, peut-on prétendre que notre monde est déjà bien organisé à tous égards, qu'il ne connaît ni le besoin ni les privations? Songez que, d'après les statistiques des Nations Unies, des centaines de millions d'habitants des cinq continents vivent affamés ou presque. L'humanité n'est pas délivrée des craintes qu'inspire l'avenir; elle voit les dangers d'un monde divisé en groupements militaires, où la course aux armements nucléaires prend de plus en plus d'ampleur. Les grandes réalisations du génie humain peuvent être vouées au bien comme au mal de l'humanité. Voilà l'alternative.

103. Si l'on y réfléchit, qu'est-ce que le progrès scientifique, qu'est-ce que le grand siècle où nous vivons apporte à l'humanité? Certains disent, à juste titre, qu'il lui a ouvert de nouveaux horizons, des possibilités illimitées de créer une profusion de biens matériels et de satisfaire tous ses besoins. D'autres soulignent, à juste titre aussi, les énormes dangers des réalisations scientifiques et techniques, qui peuvent servir non aux nobles fins que je viens de mentionner, mais avant tout à fabriquer de monstrueux engins d'extermination. Ces engins ne sont pas employés aujourd'hui, mais, en fin de compte, on les fabrique pour s'en servir.

104. Cette discussion entre optimistes et pessimistes reflète les réalités de l'heure. L'élément principal en est la lutte entre deux tendances, entre deux lignes de conduite internationale. Je ne parle pas ici, bien entendu, des différences entre les systèmes sociaux,

car ces questions relèvent des affaires intérieures des peuples et des Etats, qui seuls peuvent et doivent les résoudre.

105. Cette tournure des relations internationales, pleine de dangers et de complications, ne date ni d'hier ni d'aujourd'hui. Dès le lendemain de la guerre, on s'est trouvé en présence de deux manières nettement opposées d'envisager les événements mondiaux: l'une visait à la détente internationale, à la fin de la course aux armements, au développement de la coopération internationale et à l'abolition de la guerre dans la société. Thèse généreuse et remarquable! Car n'est-ce pas pour faire triompher la justice que l'homme vit sur terre?

106. Mais il est une autre ligne de conduite que nous n'avons pas le droit de passer sous silence. Elle vise à la recrudescence de la guerre froide, au gonflement effréné des armements, à la destruction de tous les fondements de la coopération internationale, avec toutes les conséquences dangereuses que cela comporte.

107. Il y a longtemps que ces deux lignes de conduite internationale s'affrontent. Mais si en géométrie élémentaire deux lignes parallèles ne se rejoignent jamais, dans les affaires internationales elles peuvent se heurter. Ce serait terrible. Il y a 10 ou 15 ans, qui pouvait prévoir l'issue de la lutte entre ces deux lignes de conduite internationale? Mais en 1960, il faut être aveugle pour ne pas voir que, nettement et manifestement, la majorité des peuples est de plus en plus convaincue de la nécessité de préserver la paix.

108. Les peuples de tous les pays, ouvriers et paysans, intellectuels et bourgeois, à l'exception d'une petite poignée de militaristes et de monopolistes, veulent non la guerre mais la paix, et seulement la paix. C'est pourquoi, si les peuples luttent activement pour paralyser les mains des milieux militaristes et monopolistes, la paix pourra être assurée.

109. Il ne saurait en être autrement, car la vie ne peut se réduire à de simples formules géométriques, puisqu'elle est fondée sur la puissance réelle des Etats pacifiques, sur la sympathie chaleureuse et sur l'appui de l'immense majorité des hommes.

110. C'est précisément pour faire triompher la paix et la tranquillité, pour servir la paix et la sécurité des peuples qu'a été créée l'Organisation des Nations Unies, et nous voudrions espérer que les décisions auxquelles on parviendra à la présente session de l'Assemblée générale nous rapprocheront du but que l'humanité entière recherche: la paix et la justice.

111. Il n'est pas de tâches plus nobles que celles qui incombent à l'Organisation des Nations Unies. Elle peut prendre des décisions extrêmement importantes pour écarter la menace d'une nouvelle guerre, pour protéger les droits légitimes et la sécurité de tous les peuples; elle peut contribuer à instituer une coopération internationale fructueuse.

112. Le fait que plusieurs Etats sont représentés ici par des personnalités qui occupent une place de premier plan dans leur pays montre la gravité, l'acuité des problèmes inscrits à l'ordre du jour de cette session.

113. Nous avons à examiner des problèmes qui inquiètent aujourd'hui tous les peuples. Les possibilités de l'Organisation des Nations Unies se sont accrues et sa

responsabilité en est d'autant plus grande. J'ai déjà dit que l'Organisation a vu ses rangs grossis par l'admission d'une série de jeunes Etats indépendants d'Afrique. Je suis heureux de saisir cette occasion de souhaiter sincèrement et chaleureusement, au nom du peuple soviétique, la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et de leur transmettre tous nos vœux de bonheur et de prospérité.

114. Le chemin de l'ONU n'a pas été facile aux représentants de ces Etats. Les peuples de ces pays ont connu l'oppression, les privations et la souffrance. Ils sont venus à nous après une lutte opiniâtre pour leur indépendance et leur liberté, et notre accueil aujourd'hui n'en est que plus chaleureux. Nous leur disons qu'ils occupent de plein droit leur place légitime à l'Organisation des Nations Unies.

115. Les pays qui ont secoué le joug du colonialisme constituent une force de paix puissante et active. Désormais, les jeunes Etats d'Afrique et de la Méditerranée apporteront aussi leur précieuse contribution à la solution des problèmes graves et ardues qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

116. Il y a un an, j'ai déjà eu l'honneur de parler du haut de cette tribune [799^{ème} séance]. A l'époque, des perspectives prometteuses d'assainissement de l'atmosphère internationale s'ouvraient à l'humanité. Les contacts se multipliaient entre les principaux hommes d'Etat des divers pays. L'Assemblée générale adoptait une résolution [1378 (XIV)] relative au désarmement général et complet. Le Comité des dix puissances sur le désarmement commençait ses travaux. Un accord était intervenu sur la réunion d'une conférence "au sommet". Les négociations sur la cessation des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène avaient fait de nets progrès. Les peuples du monde entier en avaient conçu de grands espoirs.

117. Personne ne peut nier que l'URSS n'a jamais ménagé et ne ménage pas ses efforts pour que les relations internationales continuent d'évoluer aussi favorablement. Cependant, les forces obscures qui ont avantage à maintenir la tension internationale s'accrochent à leurs positions. Il ne s'agit là que d'une petite poignée de gens, mais elle est assez influente et elle exerce une forte action sur la politique des Etats dont elle relève. Il faut donc de grands efforts pour briser sa résistance. La politique de détente internationale commence à peine à porter ses fruits que cette poignée de gens a recours aux moyens les plus extrêmes pour que les peuples ne sentent aucun soulagement; elle fait tout pour replonger chaque fois le monde dans le sombre passé, pour aggraver encore la tension internationale.

118. Nous avons eu affaire à une manifestation dangereuse de ces forces au printemps dernier, lorsque les avions de l'un des plus grands Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis, ont perfidement pénétré dans l'espace aérien de l'Union soviétique et d'autres Etats. Qui plus est, les Etats-Unis ont érigé de telles violations du droit international en un principe sciemment appliqué de leur politique officielle.

119. L'incursion agressive d'un avion américain au-dessus de notre territoire et tous les actes ultérieurs du Gouvernement des Etats-Unis ont montré aux peuples qu'il s'agit d'une politique préméditée de ce gouvernement, visant à substituer la piraterie au droit

international, la perfidie aux négociations honnêtes entre Etats souverains et égaux.

120. Le monde entier sait quel coup cette politique a porté à la détente internationale. Elle a été en particulier la cause de l'échec de la Conférence "au sommet" réunie à Paris, qui devait examiner les principaux problèmes de notre époque. Dans d'autres conditions, cette conférence aurait pu jeter les bases d'une collaboration plus saine entre les Etats.

121. Toutefois, aucune leçon ne profite à ceux qui convoitent le bien d'autrui. On leur administre une correction et ils pensent que, s'ils ont échoué, c'est uniquement par imprudence et pour avoir employé le mauvais procédé. Et voilà qu'ils recommencent à s'introduire dans la maison d'autrui, mais par une autre porte et en usant de nouveaux stratagèmes.

122. C'est à peu près ce qui se passe avec les organisateurs des vols d'espionnage de l'aviation américaine. Je ne sais pas quelle leçon ils ont tirée de l'incident de l'U-2, mais deux mois plus tard jour pour jour, le 1er juillet 1960, ils nous ont envoyé un autre avion militaire, du type RB-47 celui-là. Cet appareil, armé de canons et doté d'un équipement spécial de reconnaissance, a pénétré dans notre pays du côté de la péninsule de Kola. Pourquoi? A quelle fin? Tout homme de bon sens comprendra que cet avion ne nous apportait rien qui vaille.

123. A ce propos, M. Eisenhower, président des Etats-Unis, a dit hier [868ème séance] que l'avion américain RB-47 a été abattu par les forces soviétiques. Je ne veux pas entamer une discussion à ce sujet. Il y a quelque temps, nous avons exposé en détail les faits et notre position.

124. Mais, chose étrange, bien que j'aie attentivement suivi le discours du président Eisenhower, je ne l'ai pas entendu dire un seul mot au sujet de l'U-2 qui, lui aussi, a été abattu au-dessus du territoire soviétique. Comment expliquer ce silence? Le Président aurait-il oublié l'U-2?

125. Que recherchent donc les Etats-Unis en envoyant leurs avions dans l'espace aérien de l'URSS? Peut-être veulent-ils provoquer un incident qui mettrait les fusées en action? Un avion, puis un autre: il n'en faut pas davantage pour préparer la mise en scène d'un tel incident. Ou peut-être s'agit-il simplement, pour l'instant, de sonder les forces de l'autre partie?

126. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine: par leurs actes, les provocateurs cherchent à créer une situation qui maintiendrait constamment les peuples dans la peur. Si une telle situation convient au Gouvernement américain, elle ne saurait convenir à l'Union soviétique ni à l'écrasante majorité des autres Etats. Nous avons toujours lutté et nous continuerons de lutter pour mettre un terme à l'arbitraire dans les relations internationales, sous toutes ses formes.

127. L'Union soviétique ne demande rien d'extraordinaire. Nous demandons simplement le respect des règles les plus élémentaires de conduite internationale. Nous voulons seulement la stricte observation de la Charte des Nations Unies, qui exclut les méthodes de violence, de brigandage et d'agression et pose le respect des droits souverains de tous les Etats comme base d'une paix durable dans le monde. Est-ce trop demander? N'est-ce pas ce que souhaitent tous les honnêtes gens du monde, qui ont à cœur la paix uni-

verselle, ainsi que la souveraineté et l'indépendance de leur pays?

128. Les alliés des Etats-Unis nous reprochent parfois de critiquer trop sévèrement le Gouvernement américain. Mais feindre la bonté et tapoter d'un air condescendant l'épaule des instigateurs de provocations internationales serait rendre un mauvais service à la cause de la paix. Lutter pour la paix, c'est démasquer hardiment tous les actes, d'où qu'ils viennent, qui entraînent un danger de guerre. Cela rafraîchit fort bien l'atmosphère internationale. L'expérience montre que l'indulgence envers les provocateurs et la condescendance mènent, en fin de compte, à la guerre. L'histoire connaît beaucoup d'exemples de ce genre, qui ont eu des effets désastreux sur les destinées des peuples.

129. Les vols d'avions d'espionnage américains sont instructifs à d'autres égards. Ils ont nettement montré le grave danger que fait courir à la paix le réseau de bases américaines qui s'étend sur des dizaines d'Etats d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

130. Telle une source profonde d'infection dangereuse dans l'organisme, ces bases empêchent toute vie politique et économique normale dans les pays auxquels elles sont imposées. Elles empêchent l'établissement de relations normales entre ces Etats et leurs voisins. Et comment pourrait-il s'établir des relations normales si les peuples de ces pays voisins ne peuvent dormir en paix, s'ils sont constamment menacés d'être exterminés dès que les militaristes américains se mettront en tête d'entreprendre de nouvelles provocations?

131. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas ne pas écouter les demandes toujours plus pressantes des peuples qu'inquiètent les menées des ennemis de la paix. Les formes et les résultats du mouvement populaire pour la paix et pour la coopération internationale diffèrent suivant les pays, mais le sens, les causes et les buts sont les mêmes: il s'agit d'un mouvement de protestation contre la politique de guerre et de provocation, contre l'épuisante course aux armements, contre la tendance à imposer aux peuples une volonté qui leur est étrangère et hostile.

132. On trouve de moins en moins de personnes prêtes à accepter la situation actuelle où toute manifestation de libre volonté des peuples, toute tendance vers une politique indépendante — que ce soit de la part de l'Indonésie, de l'Irak ou de la Guinée, de l'Autriche neutre ou de la petite Islande qui défend ses intérêts économiques — se heurte à l'opposition acharnée et encourt les foudres des pays groupés au sein de l'OTAN, cette "Sainte-Alliance" moderne qui a assumé la mission ingrate d'exorciser l'esprit de liberté partout où il se manifeste dans le monde.

133. La courageuse République de Cuba est devenue l'objet de toutes sortes d'attaques, d'intrigues, d'activités subversives, d'agressions économiques et de menaces d'intervention mal déguisées.

134. Les relations des Etats-Unis avec Cuba sont significatives. On sait qu'avant la victoire de la révolution populaire, l'activité économique cubaine était entièrement dominée par les monopoles américains, qui tiraient des bénéfices énormes de l'exploitation des travailleurs cubains et des richesses de leur terre fertile.

135. D'aucuns, aux Etats-Unis, aiment parfois se vanter d'avoir un niveau de vie supérieur à celui des habitants d'autres pays. Certes, le niveau de vie aux Etats-Unis est aujourd'hui plus élevé qu'à Cuba, mais pourquoi? Parce que le peuple cubain est moins laborieux ou que sa terre est moins fertile? Non, ce n'est évidemment pas pour cela. On connaît bien la diligence du peuple cubain et son amour pour sa patrie, pour sa terre. La réponse est ailleurs. Pendant des années, ce n'est pas le peuple cubain qui a profité de son labeur, mais les monopoles américains. Comment s'étonner, dans ces conditions, que le revenu par habitant à Cuba ait été, en 1958, six fois et demie plus bas qu'aux Etats-Unis? Ce fait est éloquent.

136. Les choses ont changé à Cuba. Ayant chassé le dictateur Batista, le peuple cubain s'est libéré de l'exploitation étrangère et, prenant ses propres destinées en main, a déclaré fermement aux monopolistes américains: "Assez pillé notre pays! Nous allons profiter nous-mêmes des fruits de notre travail et de notre terre!"

137. Ainsi, le prétendu crime de Cuba est que le vaillant peuple cubain, épris de liberté, a voulu vivre dans l'indépendance. L'Organisation des Nations Unies doit faire tout pour écarter la menace d'intervention extérieure qui pèse sur Cuba. Tolérer que Cuba devienne un nouveau Guatemala serait provoquer des événements dont personne ne peut à l'heure actuelle prévoir les conséquences.

138. De graves événements se sont produits sur le continent africain. La jeune République du Congo, dès le troisième jour après la proclamation de son indépendance, a été victime d'une agression. Sous les yeux du monde entier, le Gouvernement belge a voulu priver le pays de sa liberté, a voulu reprendre ce pour quoi le peuple congolais avait combattu avec abnégation pendant des dizaines d'années. Une crise internationale a éclaté, qui a rappelé à tous les journées alarmantes de l'automne 1956, les journées de la crise de Suez. Une fois de plus, un Etat indépendant d'Afrique a été la victime d'une agression non provoquée, les principes universellement reconnus qui régissent les relations entre Etats ont été foulés aux pieds, il s'est créé une situation menaçant gravement la paix, et pas seulement en Afrique.

139. Qu'ils sont ridicules et absurdes les arguments dont les agresseurs se sont servis pour dissimuler leurs actes! Ils ont affirmé que le chaos aurait régné au Congo si les troupes belges n'y avaient pas pénétré, que le peuple congolais n'était pas encore prêt à vivre indépendant. Qui pourrait croire de telles allégations? Les Africains ont un proverbe qui dit: "Tromper le peuple, c'est vouloir envelopper le feu dans du papier." Toute l'Afrique, toute l'opinion mondiale ont condamné l'agression armée contre le Congo.

140. Et ce n'est naturellement pas le souci de protéger la vie des citoyens belges au Congo, mais celui de défendre les intérêts bien plus tangibles des puissants monopoles installés sur la terre congolaise qui a poussé le Gouvernement belge à cette folle entreprise, à vouloir faire plier le genou au peuple de ce jeune Etat, à vouloir lui arracher de force sa plus riche province, le Katanga. Les matières premières nécessaires à l'arme nucléaire — uranium, cobalt, titane — et la main-d'œuvre à bon marché, voilà ce que les monopoles craignent de perdre au Congo. Voilà ce qui est véritablement à l'origine du complot tramé

contre le Congo et dont les fils vont de Bruxelles aux capitales des autres grandes puissances de l'OTAN.

141. Lorsque les colonialistes ont senti que le Gouvernement de la République du Congo, légalement élu et investi de la confiance du Parlement, suivait fermement une politique indépendante qui s'inspirait uniquement des intérêts du peuple congolais, ils ont aussitôt fait appel à toutes leurs manœuvres coutumières pour renverser ce gouvernement. Ils ont décidé de chercher à créer un gouvernement fantoche qui aurait l'air "indépendant", mais ferait leurs volontés.

142. Comme toujours, les colonialistes ont eu recours aux méthodes grossières et à l'intervention directe. Malheureusement, au Congo, ils font faire cette besogne au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à son Secrétariat.

143. C'est honteux. Les forces des Nations Unies, envoyées sur la demande du gouvernement légitime pour l'aider, se sont emparées des aérodrômes, ont occupé la station de radiodiffusion, ont désorganisé la vie de l'Etat et ont paralysé l'action du gouvernement légitime. Elles ont permis aux fantoches du Katanga de perpétrer leurs actes de trahison, de rassembler et de mobiliser des forces contre le gouvernement de Patrice Lumumba, choisi conformément aux règles démocratiques.

144. Les colonialistes et leurs laquais disent que M. Lumumba est communiste. M. Lumumba n'est certainement pas communiste, mais c'est un patriote et il sert honnêtement son peuple dans la lutte qu'il mène pour secouer le joug colonial. Mais les colonialistes aident les peuples colonisés à lever le voile dont on couvre leur conscience en inventant la version du communisme. Ils comprendront bientôt, d'ailleurs, que le parti communiste est le seul qui exprime vraiment la volonté de tous les peuples qui luttent pour le triomphe de la justice et les aspirations de tous ceux qui luttent pour la liberté.

145. Quelques organes de la presse américaine et britannique, encouragés par certaines forces, clament bien haut que l'URSS a essuyé une défaite au Congo. Que dire de ces stupides affirmations? Premièrement, nous n'avons subi, ni n'avons pu subir de défaite au Congo parce que nous n'y avons jamais envoyé de troupes et ne sommes pas intervenus dans les affaires intérieures du pays.

146. Nous avons toujours voulu et nous voudrions toujours que les peuples d'Afrique et des autres continents, en se libérant du joug colonial, établissent dans leur pays le régime de leur choix.

147. Deuxièmement, nous nous sommes toujours opposés et nous nous opposerons toujours à l'intervention des impérialistes dans les affaires intérieures des pays qui se libèrent de la sujétion coloniale, ainsi qu'aux méthodes indignes comme celles qui ont été appliquées au Congo.

148. Les colonialistes cherchent à chasser le gouvernement légitime et le parlement avec l'aide des pays qui s'arrogent le nom de "monde libre". Ils veulent chanter victoire. Mais il est trop tôt pour se réjouir, car il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus. Cette prétendue victoire des colonialistes aide les peuples colonisés à lever le voile et à mieux comprendre que, tout en leur accordant une indépendance de pure forme, les colonialistes font tout pour maintenir l'oppression coloniale.

149. Le peuple ne s'arrêtera pas à mi-chemin. Il mobilisera ses forces et agira avec une clairvoyance encore plus grande, comprenant que la lutte pour l'indépendance est difficile et que, sur la route qui mène à la liberté véritable, il faut surmonter beaucoup d'obstacles et apprendre à distinguer ses vrais amis de ses ennemis.

150. On ne peut arrêter la lutte entreprise par le peuple congolais. On peut la ralentir, la freiner, mais elle reprendra avec une vigueur redoublée et le peuple, ayant surmonté tous les obstacles, arrivera à se libérer complètement.

151. L'Etat et le gouvernement soviétiques ont toujours approuvé la lutte des peuples colonisés pour leur indépendance et feront tout pour leur apporter une aide morale et matérielle dans leur juste lutte.

152. L'Organisation des Nations Unies doit demander le rétablissement de l'ordre au Congo pour que puisse fonctionner le Parlement légalement élu par le peuple congolais, pour que le gouvernement légitime du Congo, dirigé par M. Lumumba et investi de la confiance du peuple congolais — qu'il n'a jamais perdue — puisse remplir normalement ses fonctions.

153. Le Gouvernement soviétique a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale [voir A/4495] d'une question intitulée "Menace à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la République du Congo". L'Assemblée doit résister aux colonialistes et à leurs suppôts; elle doit rappeler M. Hammarskjöld à l'ordre pour qu'il n'abuse pas de ses pouvoirs de Secrétaire général et exerce ses fonctions en stricte conformité des dispositions de la Charte des Nations Unies et des décisions du Conseil de sécurité.

154. De l'avis du Gouvernement soviétique, il faut décider de ne laisser au Congo que les troupes des pays africains et asiatiques, qui ne pourront y rester qu'avec le consentement du gouvernement légalement élu du Congo, celui de M. Lumumba, et ne pourront être utilisées que sous son autorité pour assurer le fonctionnement normal du gouvernement légitime et du Parlement de la République du Congo.

155. Tous les Etats qui veulent réellement voir le Congo libre et indépendant doivent s'abstenir de tout acte de nature à porter atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de la République du Congo. Nous sommes convaincus que le peuple congolais résoudra lui-même les difficultés actuelles et saura établir l'ordre dans le pays.

156. Comme nous le voyons tous, de nombreux peuples sont constamment en butte à des actes hostiles, à une pression brutale de la part d'un certain groupe d'Etats qui entend méconnaître les intérêts et les droits légitimes des autres pays. De ce fait, l'atmosphère internationale est envenimée par de graves conflits que la course aux armements qui s'accélère toujours rend encore plus dangereux.

157. Il est parfaitement évident que les relations internationales ne peuvent continuer d'évoluer ainsi, car ce serait glisser à corps perdu vers l'abîme. L'Organisation des Nations Unies a le devoir sacré de protéger les droits souverains des Etats, de rétablir de solides fondements juridiques dans les relations internationales et de faire arrêter la course aux armements.

158. Malheureusement, la politique de violation des droits imprescriptibles des peuples se manifeste toujours au sein même de l'Organisation.

159. Prenons par exemple la question de la représentation à l'ONU du grand peuple chinois. S'opposer au rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies pour la seule raison que le régime socialiste de cet Etat n'a pas l'heur de plaire aux milieux dirigeants de certaines puissances occidentales, surtout des Etats-Unis, c'est ne pas tenir compte de la réalité, c'est ne pas vouloir de détente internationale, c'est sacrifier l'affermissement de la paix universelle et le développement de la coopération internationale aux calculs mesquins d'un petit groupe d'Etats. Une telle situation nuit à la paix et humilie l'Organisation des Nations Unies.

160. L'historique de la question de l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies en est un autre exemple. On sait que cette question a été examinée maintes fois depuis plusieurs années. Cependant, la République populaire mongole n'est toujours pas membre de l'Organisation. Nous estimons qu'il est grand temps de régler enfin cette question et d'admettre la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse participer, au même titre que les autres Etats souverains, à l'examen et à la solution des grands problèmes internationaux.

161. Par sa nature même et par sa mission, l'ONU doit être une organisation mondiale, universelle. Elle n'aurait plus de raison d'être si elle devenait une organisation exclusive et si elle s'abaissait au rang de commis de tel ou tel groupement militaire.

162. L'émancipation et le retour à l'indépendance, sous les yeux de tous, de peuples que les colonialistes ont tenus pendant des siècles à l'écart de la grande voie du progrès de l'humanité, constituent un événement marquant de notre époque. En 15 années seulement, environ un milliard et demi de gens, c'est-à-dire la moitié de la population du globe, ont jeté les chaînes du colonialisme. Sur les ruines des anciens empires coloniaux ont surgi des dizaines de nouveaux Etats.

163. Un nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité s'est ouvert lorsque les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont commencé à participer activement aux destinées du monde, côte à côte avec les peuples d'Europe et d'Amérique du Nord. Si l'on n'admet pas ce fait indiscutable, il ne peut y avoir de politique étrangère réaliste, de politique allant de pair avec les exigences de notre époque et répondant aux aspirations pacifiques des peuples.

164. Peut-on concevoir de nos jours un règlement des grands problèmes internationaux sans la participation de la République populaire de Chine? Peut-on résoudre ces problèmes sans la participation de l'Inde, de l'Indonésie, de la Birmanie, de Ceylan, de la République arabe unie, de l'Irak, du Ghana, de la Guinée et des autres Etats? Que ceux qui le pensent essaient ici, dans l'enceinte des Nations Unies, de ne pas tenir compte de l'opinion et des voix des représentants des Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il est vrai que l'admission de nouveaux Etats d'Asie et d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies suscite des craintes dans certains pays occidentaux. Bien plus, on parle depuis quelque temps de restreindre

dorénavant l'entrée de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies.

165. Pour ce qui est de l'URSS, je dirai franchement qu'elle est heureuse de l'admission à l'ONU d'un grand nombre de nouveaux Etats. Elle s'est toujours élevée et s'élèvera toujours contre toute atteinte aux droits des peuples qui ont conquis leur indépendance nationale. Comme ces Etats, elle désire préserver et consolider la paix, créer sur notre planète les conditions de la coexistence pacifique des Etats et de leur collaboration, quel que soit leur régime politique et social, comme le prévoient les principes pacifiques proclamés à Bandoung par la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie. Les faits montrent que la libération des nations et des peuples soumis à la domination coloniale a pour résultat d'assainir les relations internationales, d'étendre la coopération entre les pays et d'affermir la paix universelle.

166. Les peuples des nouveaux Etats ont prouvé que non seulement ils peuvent se passer du contrôle et de la tutelle des puissances coloniales et se gouverner eux-mêmes, mais qu'ils édifient activement une vie nouvelle, qu'ils administrent leurs biens, les richesses de leur pays, en maîtres infiniment plus avisés et plus diligents que les autorités coloniales.

167. J'ai eu l'occasion, au début de cette année, de séjourner en Inde, en Indonésie, en Birmanie et en Afghanistan. Je dois avouer que j'ai été très impressionné par les grands succès enregistrés dans le développement économique et culturel de ces pays. Nous y avons vu de vastes chantiers, des barrages et des routes en construction, les bâtiments de nouvelles universités et de nouveaux instituts.

168. Peut-on observer des réalisations semblables dans les colonies? Non, et il ne saurait en être autrement parce que les étrangers y font régner l'arbitraire. Non seulement ils refusent aux peuples colonisés le droit à l'indépendance et à l'autonomie, mais ils blessent et bafouent à tout moment leurs sentiments et leur dignité nationale et humaine. Recourant à l'exploitation impitoyable et au pillage, les monopoles étrangers soutirent des colonies tous leurs biens, pillent sauvagement leurs richesses.

169. La domination des colonialistes se solde par un retard économique considérable et une existence misérable pour la population laborieuse. Les colonies connaissent la journée de travail la plus longue, le revenu national le plus faible, les salaires les plus bas, le taux d'analphabétisme le plus élevé, la durée de vie la plus courte et le taux de mortalité le plus fort.

170. Point n'est besoin de décrire ici en détail la situation pitoyable de plus de 100 millions de gens privés de droits qui gémissent encore dans la servitude coloniale. Les archives des Nations Unies contiennent plus qu'il n'en faut de rapports de divers organes de l'ONU, de pétitions et de plaintes décrivant les conditions de vie de la population des pays et territoires où, sous des noms différents, s'est maintenu jusqu'à présent le régime colonial. Ces documents sont l'acte d'accusation du honteux régime colonial. Ce qui se passe dans ces pays et dans ces régions provoque à juste titre la profonde indignation et la colère de tous les honnêtes gens du monde. Mais, même dans les colonies restantes, l'époque de la domination incontestée des oppresseurs étrangers est passée. Bien que, dans les colonies, l'ancien régime demeure, les

hommes changent. Ils prennent de plus en plus conscience de leur situation et refusent résolument de porter le joug colonial. Et lorsque les peuples se mettent à lutter pour leur liberté, pour une vie meilleure, aucune force au monde ne peut arrêter ce puissant mouvement.

171. Que l'on examine ce qui se passe aujourd'hui dans les colonies. Tel un volcan, l'Afrique gronde et bouillonne. Voilà bientôt six ans que le peuple algérien mène avec abnégation une lutte héroïque pour sa libération nationale. C'est avec une détermination chaque jour plus grande que les peuples du Kenya, du Tanganyika, de l'Ouganda, du Ruanda-Urundi, de l'Angola, du Mozambique, de la Rhodésie du Nord, du Sierra Leone, du Sud-Ouest africain, de Zanzibar, ainsi que ceux de l'Irian occidental, de Porto Rico et de nombreuses autres colonies se lèvent pour conquérir leurs droits.

172. Tout le monde doit savoir que rien ne peut arrêter la lutte des peuples pour leur libération, car c'est là un grand processus historique et irréversible qui se manifeste avec une force toujours croissante. On peut prolonger d'un an ou deux la domination qu'un Etat exerce sur un autre, mais, de même que la féodalité a jadis été remplacée par la bourgeoisie, de même que le socialisme remplace aujourd'hui le capitalisme, ainsi la servitude coloniale cède le pas à la liberté. Telles sont les lois de l'évolution humaine et seuls les aventuriers peuvent croire que des monceaux de cadavres et des millions de victimes empêcheront l'avènement d'un avenir radieux.

173. Il faut en finir avec le colonialisme, qui apporte misère et souffrance aux peuples des pays asservis, et misère, souffrance, larmes et privations aux populations des métropoles. Qui dira que les mères françaises dont les fils tombent sur les champs de bataille d'Algérie sont moins malheureuses que les mères algériennes qui livrent leurs enfants à la terre natale?

174. Aujourd'hui, alors que coule le sang des peuples colonisés, on ne peut se détourner, fermer les yeux et faire comme si la paix régnait. Où est la paix dans ce déchaînement de guerres cruelles, de guerres inégales aussi, vu les conditions dans lesquelles se trouvent les combattants? Les troupes des puissances coloniales sont armées jusqu'aux dents de tous les engins modernes d'extermination, tandis que les peuples qui luttent opiniâtement pour leur libération n'ont que des armes primitives et périmées. Mais, si meurtrières que soient les guerres entreprises par les colonialistes, la victoire est du côté des peuples qui luttent pour leur libération.

175. Il y a des pays qui, malgré la vive sympathie, la vive compassion qu'ils éprouvent pour les peuples opprimés qui luttent, n'osent pas compromettre leurs relations avec les puissances coloniales et n'élèvent donc pas la voix contre les guerres d'extermination, préférant composer avec les colonialistes. D'autres sont eux-mêmes des colonialistes et il ne faut rien attendre d'eux. Les alliés des puissances coloniales au sein des blocs militaires d'agression appuient la politique colonialiste et les forfaits qui en résultent. Cependant, la majorité écrasante des hommes a depuis longtemps condamné définitivement le régime colonial.

176. Fidèle à sa politique de paix et de soutien de la lutte que les peuples asservis mènent pour leur indépendance nationale — politique proclamée par Vladimir Ilyitch Lénine, fondateur de l'Etat soviétique, l'URSS

fait appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle défende la juste cause de la libération des colonies et prenne sans tarder des mesures en vue de l'abolition complète du régime colonial.

177. La suppression complète et définitive du régime colonial sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est dictée par tout le cours de l'histoire mondiale des dernières dizaines d'années. Ce régime est condamné et sa disparition n'est plus qu'une question de temps. En fait, tout ce qu'il s'agit de savoir maintenant, c'est si l'enterrement du régime colonial se fera dans le calme ou s'il s'accompagnera des dangereuses aventures que pourront entreprendre les tenants du colonialisme acculés aux mesures extrêmes. Les événements du Congo viennent de nous rappeler le danger.

178. L'Organisation des Nations Unies, appelée à affermir la paix et la sécurité des peuples, doit faire tout son possible pour empêcher que de nouveaux conflits armés n'éclatent en Asie, en Afrique et en Amérique latine par suite de collisions entre les puissances coloniales et les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Est-il besoin de démontrer qu'un conflit de ce genre peut entraîner dans son sillage les grandes puissances et qu'alors la guerre, d'abord locale, dégénérera inévitablement en un embrasement mondial? Il ne suffit pas de se défendre contre les intrigues des colonialistes, d'une crise internationale à l'autre. Il faut bien protéger l'humanité contre ces intrigues et garantir le monde des aventures militaires coloniales. Il faut en finir une fois pour toutes avec le colonialisme, il faut le mettre au rebut de l'histoire.

179. Qui donc sinon l'Organisation des Nations Unies doit prendre position en faveur de l'abolition du régime colonial puisque, aux termes mêmes de la Charte, les Nations Unies ont le devoir de proclamer à nouveau leur foi dans les droits de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des Nations, petites et grandes? Comment peut-on développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes — un des buts des Nations Unies — et tolérer en même temps qu'à cause de la politique d'usurpation des puissances militairement et économiquement fortes de nombreux peuples d'Asie et d'Afrique ne puissent conquérir le droit d'autodétermination qu'au prix de souffrances et de sacrifices incroyables, qu'au prix d'une lutte armée contre les oppresseurs? Comment peut-on "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion" — je cite le paragraphe 3 de l'Article premier de la Charte des Nations Unies: "Buts et principes" — et en même temps fermer les yeux devant ce phénomène honteux de la société contemporaine qu'est le régime colonial?

180. N'est-il pas temps de passer à l'attaque finale contre le colonialisme, de même qu'il y a un siècle ou un siècle et demi l'humanité civilisée passait à l'offensive contre la traite des esclaves et l'esclavage pour enterrer ces pratiques et ouvrir ainsi de vastes perspectives au progrès politique et économique de la société?

181. Le Gouvernement soviétique estime que le moment est venu de poser la question de la suppression complète et définitive du régime colonial sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, pour mettre fin à cette honte, à cette sauvagerie, à cette barbarie.

182. Ces propositions ne recevront pas un appui unanime — je m'y attendais en préparant mon intervention — car aux côtés des représentants des pays libres siègent les représentants des puissances coloniales. Et ce n'est certainement pas eux qui applaudiront à nos propositions émancipatrices.

183. Résolument fidèle au principe que les Nations Unies sont un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes énoncées dans la Charte, le Gouvernement soviétique présente à cette session de l'Assemblée générale un projet de déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, dans lequel sont solennellement proclamées les exigences suivantes:

"1) Accorder sans délai à tous les peuples coloniaux, territoires sous tutelle et autres territoires non autonomes, l'indépendance complète et la liberté d'édifier leurs propres Etats nationaux conformément à la volonté et aux aspirations librement exprimées de leur peuple. Le régime colonial et l'administration coloniale sous toutes ses formes doivent être entièrement supprimés afin de permettre aux peuples de ces territoires de décider eux-mêmes de leur sort et de leur régime politique.

"2) Eliminer également tous les points d'appui du colonialisme sous la forme de possessions et de zones cédées à bail en territoire étranger.

"3) Les gouvernements de tous les pays sont invités à observer rigoureusement et constamment, dans les relations entre Etats, les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la présente Déclaration concernant l'égalité et le respect des droits souverains et de l'intégrité territoriale de tous les Etats sans exception, et à n'admettre aucune manifestation du colonialisme, aucun droit ou privilège exclusif de certains Etats au détriment d'autres Etats."

184. Profondément convaincus que l'abolition complète du régime colonial constituera un acte humanitaire éclatant, un immense pas en avant dans la voie de la civilisation et du progrès, nous invitons instamment tous les gouvernements représentés à l'Organisation des Nations Unies à appuyer les dispositions de cette déclaration.

185. Dans le projet de déclaration dont il saisit l'Assemblée, le Gouvernement soviétique expose en détail les considérations dont il s'est inspiré. Nous demandons que ce projet de déclaration soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale ^{6/}.

186. Dans le cadre de la discussion générale, je voudrais souligner encore les points suivants.

187. En prenant des mesures pour abolir définitivement le régime colonial, non seulement l'ONU créerait des conditions favorables à la localisation et à l'extinction des foyers où couve actuellement une menace de guerre, là où se poursuit la lutte armée entre les colonialistes et les peuples qui combattent pour leur indépendance, mais elle réduirait notablement dans

^{6/} Distribué ultérieurement sous la cote A/4502 et Corr.1.

ces régions les risques de nouveaux conflits armés entre Etats. Les peuples des pays qui souffrent aujourd'hui des humiliations causées par la domination étrangère verraient nettement s'ouvrir devant eux la perspective d'être rapidement libérés du joug étranger par des moyens pacifiques, tandis que les Etats qui s'accrochent à leurs possessions coloniales seraient responsables devant les Nations Unies, devant l'opinion mondiale, de l'exécution des dispositions de la déclaration proposée. Bien entendu, cette perspective ne deviendra une réalité que si les puissances coloniales ne se soustraient pas à l'application des décisions des Nations Unies.

188. On ne saurait non plus oublier les changements profonds que la suppression du régime colonial apporterait dans la vie des peuples des pays asservis. Outre qu'elle assurerait le triomphe de la justice humaine la plus élémentaire et du droit international, que l'ONU a le devoir de rechercher non en théorie mais dans la pratique, elle permettrait aux peuples aujourd'hui arriérés en raison d'une servitude séculaire d'accéder aux bienfaits de la science et de la technique modernes, de la culture et du progrès social.

189. Il est difficile de surestimer l'immense importance que la suppression du régime colonial revêt pour l'ensemble de l'économie mondiale. On sait que l'économie des colonies et des territoires sous tutelle est soumise aujourd'hui aux intérêts égoïstes des monopoles étrangers, tandis que leur industrialisation est artificiellement freinée. Imaginons que la situation change et que ces pays et territoires, devenus indépendants, puissent utiliser largement leurs grandes richesses naturelles, s'industrialiser et améliorer les conditions de vie de leur population. Cela entraînerait une expansion colossale du marché mondial, ce qui aurait sans aucun doute un effet bienfaisant non seulement sur le développement économique des pays de l'Est mais aussi sur l'économie des pays industrialisés de l'Ouest.

190. Pour rattraper le retard séculaire des pays en voie de libération, l'assistance économique et technique, dans le cadre des Nations Unies et sur une base bilatérale, pourrait jouer un rôle positif. Bien entendu, il faudra pour cela des ressources considérables. Où se les procurer sans imposer un fardeau trop lourd aux habitants des pays industrialisés? Du haut de cette tribune, j'appelle une fois de plus l'attention sur les possibilités qu'offre le désarmement. Le dixième seulement des sommes que les grandes puissances consacrent actuellement aux dépenses militaires permettrait d'accroître l'assistance aux pays sous-développés de 10 milliards de dollars par an. Or, la construction de l'un des plus puissants groupes de centrales du monde, dans la région d'Inga, au Congo, qui ferait la prospérité d'une immense région d'Afrique, est estimée à 5 milliards de dollars.

191. Il est bon de rappeler aussi que les puissances qui ont eu jadis des colonies ont le devoir moral de rendre aux peuples des pays qui se sont libérés au moins une partie des richesses qu'elles en ont retirées en exploitant cruellement les habitants et en pillant les ressources naturelles.

192. On dira qu'il est facile à l'Union soviétique de préconiser la suppression du régime colonial étant donné qu'elle ne possède pas de colonies. Certes, nous n'avons pas de colonies, ni de capitaux placés dans les autres pays. Mais il fut un temps où de nombreuses nationalités vivant dans notre pays subis-

saient le joug écrasant du tsarisme, du régime des propriétaires fonciers et de la bourgeoisie. La situation des marches de l'empire tsariste ne se distinguait pour ainsi dire pas de celle des colonies, car les populations y étaient cruellement exploitées par l'autocratie, par le capitalisme. Si l'autocratie considérait les peuples d'Asie centrale, de Transcaucasie et des autres nationalités vivant dans l'Empire russe comme une source de profit, après la révolution d'Octobre, qui leur a donné la liberté complète, ces peuples ont rapidement relevé leur économie, leur culture et leur bien-être.

193. Prenons par exemple les Républiques socialistes d'Asie centrale. Aujourd'hui, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Turkménistan, le Tadjikistan, toutes ces républiques sœurs d'Asie centrale, de colonies arriérées qu'elles étaient dans la Russie tsariste sont devenues des républiques d'avant-garde, des républiques socialistes industrialisées. En 1960, la production de l'industrie lourde y est plus de 60 fois ce qu'elle était en 1913. La production industrielle par habitant d'un pays jadis aussi arriéré que le Kazakhstan atteint déjà celle de l'Italie, et sa production d'électricité par habitant dépasse celle de l'Italie et égale celle du Japon.

194. Avant la révolution, l'Asie centrale et le Kazakhstan ne produisaient que 7 millions de kilowatt-heures, soit 300 fois moins que l'ensemble de l'Empire russe, alors qu'aujourd'hui ils produisent 19 milliards de kilowatt-heures par an, soit neuf fois plus que l'ensemble de la Russie d'avant la révolution.

195. Les peuples de l'Union soviétique travaillent et construisent en paix pour atteindre les objectifs du plan septennal de développement de l'économie nationale de l'URSS. Grâce à la réalisation de ce plan, la production industrielle totale de l'Union soviétique doublera ou peu s'en faut. La production d'énergie atteindra plus du double dans l'ensemble du pays et triplera presque en Asie centrale.

196. Aujourd'hui déjà, les républiques d'Asie centrale produisent environ 800 kilowatt-heures par an et par habitant, soit nettement plus que n'importe quelle république de l'Amérique latine, par exemple. Les républiques soviétiques d'Asie centrale et le Kazakhstan produisent beaucoup plus d'électricité que plusieurs pays voisins: la Turquie, par exemple, produit 95 kilowatt-heures par habitant, l'Iran 36 et le Pakistan 11.

197. De même, l'économie et la culture des autres peuples relativement peu nombreux de l'Union soviétique groupés en républiques autonomes ont connu un prodigieux essor. Ainsi, entre 1913 et 1959, la production de l'industrie lourde de la RSS autonome de Iakoutie a augmenté de 53 fois, celle de la RSS autonome des Komis de 109 fois, celle de la RSS autonome des Tatars de 147 fois et celle de la RSS autonome de Bachkirie de 163 fois.

198. Dans la famille des républiques socialistes égales en droits, les anciennes marches de la Russie d'avant la révolution, que la sous-alimentation et les maladies menaçaient d'extinction, se sont transformées en régions florissantes où le niveau de vie s'est élevé comme dans toute l'Union soviétique. Les salaires et traitements y sont les mêmes que dans les autres républiques de l'URSS. Comme tous les citoyens

de l'URSS, ils bénéficient de pensions, de l'assurance-maladie et d'autres avantages sociaux.

199. Les succès remportés dans les républiques nationales de l'Union soviétique sont encore plus frappants dans le domaine culturel. On sait par exemple qu'avant la révolution les populations du Kazakhstan et des républiques d'Asie centrale étaient pratiquement analphabètes. Personne ou presque n'y avait fait des études secondaires ou supérieures. Le régime soviétique a permis à toutes ces populations d'accéder largement à l'éducation et à la culture. Au Kazakhstan et dans les républiques d'Asie centrale, ainsi que dans les autres républiques de l'Union soviétique, l'analphabétisme a complètement disparu.

200. Avant la révolution, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ne possédaient aucun établissement d'enseignement supérieur; le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan n'avaient même pas d'école technique. Or, l'année dernière, 211.000 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de ces républiques, 176.000 élèves fréquentaient les écoles techniques et autres établissements secondaires spécialisés. Il y a en moyenne, pour 10.000 habitants, 88 étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et 73 élèves des écoles techniques, sans compter les nombreux jeunes gens qui vont étudier hors de leur république, à Moscou, à Leningrad, à Kiev, à Kharkov, à Saratov, à Novosibirsk, à Tomsk et dans d'autres centres culturels. Je rappelle qu'en France il n'y a pour 10.000 habitants que 40 étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, en Italie 34 et en Allemagne de l'Ouest 31, soit presque trois fois moins qu'en Asie centrale soviétique.

201. L'une des conditions essentielles du développement économique et culturel des républiques nationales est l'accroissement des cadres d'ouvriers et d'intellectuels.

202. Qu'il me soit permis de citer quelques chiffres extraits du dernier recensement et de les comparer à ceux du recensement effectué en 1926, année où notre économie a retrouvé son niveau d'avant la révolution. Au cours de cette période, le nombre total des ouvriers et des employés a sextuplé en Union soviétique et décuplé en Asie centrale et au Kazakhstan.

203. Le nombre des ouvriers qualifiés et des spécialistes a augmenté encore plus sensiblement. Je ne citerai pas tous les chiffres étant donné que le tableau en a été distribué, mais je vais en indiquer quelques-uns.

204. De 1926 à 1959, le nombre d'ouvriers métallurgistes, une des catégories professionnelles les plus hautement qualifiées de la classe ouvrière, a augmenté de 9 fois dans toute l'URSS et de 18 fois en Asie centrale; celui des chimistes, respectivement de 9 et de 72 fois; celui des mécaniciens, de 15 et de 42 fois; celui des chauffeurs, conducteurs de tracteur et de moissonneuse-batteuse, de 260 et de 943 fois; celui des ingénieurs, techniciens et agronomes, de 18 et de 38 fois; celui des instituteurs et autres travailleurs intellectuels, de 7 et de 19 fois. Le personnel médical a augmenté respectivement de 8 fois et demie et de 24 fois. Le nombre des travailleurs scientifiques, qui est passé de 14.000 à 316.000 en Union soviétique, est 23 fois plus élevé. En 1926, on comptait au total 360 travailleurs scientifiques dans

les républiques d'Asie centrale; en 1959, il y en avait 26.500, soit 74 fois plus.

205. Bien entendu, d'énormes progrès économiques, culturels et scientifiques ont été enregistrés non seulement dans les républiques d'Asie centrale, qui étaient particulièrement arriérées avant la révolution, mais dans toutes les républiques soviétiques. Ainsi, dans toutes les républiques de l'Union, on a créé des académies des sciences, un grand nombre d'instituts de recherche scientifique et d'établissements d'enseignement supérieur. Dans toutes les républiques, le pouvoir soviétique a formé des cadres ouvriers et le nombre des intellectuels s'est très fortement accru.

206. Après la grande révolution socialiste d'Octobre, la bourgeoisie n'a cessé de répéter dans le monde entier que le régime soviétique courait à sa perte étant donné que la Russie était un pays pratiquement analphabète et que la classe ouvrière n'avait pas de spécialistes capables de diriger l'appareil gouvernemental et l'économie du pays. L'expérience a confirmé les paroles de Lénine, qui avait prédit que la révolution réveillerait l'initiative populaire, que le régime soviétique produirait parmi les masses populaires des dirigeants et des organisateurs, qu'une fois au pouvoir un simple ouvrier, un simple paysan apprendrait à gouverner et assimilerait toutes les réalisations de la science et de la technique modernes.

207. Le Gouvernement tsariste a appliqué dans les marches de la Russie une politique essentiellement coloniale qui ne différait guère de ce que l'on peut voir à l'heure actuelle dans les pays coloniaux. Ouzbeks, Kazakhs, Tadjiks et autres nationalités non russes étaient dédaigneusement catalogués comme "étrangers". Ils n'étaient pas considérés comme des hommes et étaient impitoyablement exploités. On fomentait parmi ces peuples la discorde, la haine et les guerres intestines, et l'Empire tsariste ne se maintenait que par la force des baïonnettes et par l'oppression. Lorsque les peuples d'Asie centrale et de la Transcaucasie ont obtenu la liberté nationale et des droits égaux à ceux des autres peuples de la Russie, ils ont montré ce qu'ils pouvaient faire pour développer l'économie et la culture nationales.

208. Le développement de notre pays a-t-il souffert du fait que ses peuples ont reçu le droit à l'indépendance et à l'autonomie? Notre pays multinational connaît-il la discorde et l'inimitié entre les populations, la désagrégation de l'Etat? Pas du tout, et la chose est impossible.

209. Conformément à la Constitution, chacune des 15 républiques fédérées a le droit de faire partie de l'Union ou d'en sortir si elle le désire. L'existence des 19 républiques autonomes, des 9 régions autonomes et des 10 arrondissements nationaux permet de conserver les particularités nationales, la culture et les caractères originaux de chaque peuple, de chaque nationalité.

210. En URSS, toutes les nationalités se sont rapprochées, se sont très étroitement unies. Une amitié véritable est née entre ces nationalités, et toutes les épreuves de la seconde guerre mondiale n'ont pu l'ébranler. Ce ne sont pas seulement les minorités nationales qui ont bénéficié de ces grands changements, mais aussi les Russes, les Ukrainiens et les Biélorussiens, qui représentent la majorité des habitants de l'Union soviétique.

211. Nous sommes fiers d'avoir prouvé par l'expérience des anciennes marches de la Russie que les pays de l'Est peuvent parfaitement, en l'espace d'une génération, rattraper le retard, mettre fin à la misère, à la maladie et à l'ignorance et s'élever au niveau des pays économiquement développés.

212. Je voudrais maintenant citer d'autres exemples qui montrent comment les colonialistes remplissent leur "mission civilisatrice" dans les colonies.

213. Au moment de l'accession à l'indépendance, le revenu national annuel par habitant s'élevait, selon les données officielles de l'Organisation des Nations Unies, à 25 dollars des Etats-Unis seulement en Indonésie, soit 20 fois moins qu'aux Pays-Bas; à 36 dollars en Birmanie; à 57 dollars en Inde, soit 10 fois moins qu'au Royaume-Uni. Le revenu national par habitant en Belgique au moment où le peuple congolais a conquis son indépendance était 13 fois supérieur à celui des Congolais. Qui plus est, au Congo comme dans les autres pays coloniaux, la part du lion de ce revenu extrêmement bas revenait aux colonisateurs.

214. Prenons un indice aussi important du développement économique que la production d'énergie électrique. Au moment de son accession à l'indépendance, la Birmanie produisait 4 kilowattheures par an et par habitant, l'Inde environ 15, le Pakistan 2, l'Egypte environ 50, alors que le chiffre pour le Royaume-Uni était de 1.100 en 1947.

215. Les colonisateurs tenaient les peuples asservis dans l'ignorance et dans les ténèbres. En 1950, la proportion des Indonésiens sachant lire et écrire ne dépassait pas 15 à 20 pour 100. En Inde, même quelques années après la conquête de l'indépendance, alors que des mesures étaient déjà prises pour développer le système d'éducation nationale, le taux d'analphabétisme s'élevait à 16 pour 100; au Pakistan, à 14 pour 100. Au moment de l'accession à l'indépendance des pays de l'Indochine française, il y avait en France 330 étudiants pour 100.000 habitants, contre 4 au Cambodge. En 1948, il n'y avait en Indonésie qu'un médecin pour 67.000 habitants. Il n'est donc pas étonnant que, par suite du bas niveau de vie et du manque de services médicaux, la durée de vie moyenne dans toutes les anciennes colonies soit effroyablement brève par rapport aux métropoles. Dans un certain nombre de ces pays, l'homme ne vit en moyenne guère plus de 35 ans, soit deux fois moins que dans les pays qui les maintenaient sous la domination coloniale. C'est là une survivance du régime colonial qui n'a pas encore été éliminée.

216. Si les Etats métropolitains s'inspiraient réellement des intérêts des peuples coloniaux, s'ils leur prêtaient effectivement l'assistance dont ils aiment tant parler, au lieu de se livrer au pillage et à l'exploitation, les peuples des colonies et des métropoles auraient un développement parallèle et les niveaux atteints en matière d'économie, de culture et de bien-être ne présenteraient pas des différences aussi marquées qu'aujourd'hui. Peut-on parler de coopération alors que les niveaux de vie des pays occidentaux et des colonies ne sont absolument pas comparables? Il n'y a pas de coopération mais empire des uns sur les autres si les uns tirent profit du travail et des richesses des autres, exploitent, pillent, pompent leurs richesses nationales au bénéfice de la métropole. Les peuples coloniaux n'ont qu'un moyen d'échapper au

besoin et à l'arbitraire: en finir avec le régime colonial.

217. Les défenseurs du régime colonial effraient les peuples métropolitains en prétendant que l'abolition de ce régime entraînerait inévitablement une sévère aggravation des conditions de vie dans les pays industrialisés. L'absurdité de telles affirmations est évidente.

218. En premier lieu, leurs auteurs se trahissent, car ils admettent involontairement que les pays métropolitains continuent à pressurer les colonies et les territoires dépendants et en tirent des bénéfices fabuleux. C'est bien ce qu'ils font, du reste, mais on sait aussi que ces surprofits n'atteignent pas les larges couches de la population métropolitaine; ils aboutissent le plus souvent dans les coffres des monopoles. Ce ne sont pas les peuples métropolitains qui se cramponnent au régime colonial, mais les millionnaires et les milliardaires.

219. En deuxième lieu, le développement de nombreux pays devenus indépendants montre de façon éloquente que, par suite de l'expansion rapide de leur économie nationale, leur marché intérieur s'élargit considérablement; ils peuvent absorber beaucoup plus d'articles manufacturés des pays développés et, en même temps, grâce à l'essor de leurs forces productrices, ils peuvent produire plus de matières premières, de denrées diverses et de marchandises nécessaires à l'économie des pays industrialisés. C'est là un mode plus avancé et plus rationnel de relations entre pays, propre à augmenter encore le bien-être des peuples tant dans les pays économiquement en retard — anciens territoires coloniaux et dépendants — que dans les pays plus développés.

220. L'histoire, toute l'évolution économique et politique du monde condamnent inexorablement l'anachronisme et honteux régime colonial.

221. Bien entendu, on ne saurait espérer que nos propositions sur l'abolition du régime colonial, qui répondent aux intérêts vitaux de l'humanité, soient favorablement accueillies par ceux qui se cramponnent encore à l'ordre colonial. J'entends d'avance les critiques des défenseurs du régime colonial; mais à ceux qui se sont accoutumés à prospérer aux dépens des peuples coloniaux asservis, nous disons: réfléchissez, observez ce qui se passe autour de vous; si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain, ce sera très bientôt que les systèmes coloniaux s'effondreront définitivement, et si vous ne vous retirez pas à temps, on vous chassera quand même. Ni les conspirations ni même la force des armes n'arriveront à insuffler vie au régime colonial condamné. Tout cela ne pourra que rendre plus violente, plus acharnée la lutte des peuples contre ce régime gangrené jusqu'à la moelle.

222. Mais les partisans du régime colonial deviennent de moins en moins nombreux même dans les puissances coloniales et, en fin de compte, ce n'est pas eux qui ont le dernier mot. Aussi faisons-nous appel à la raison et à la clairvoyance des peuples occidentaux, à leur gouvernement et à leurs représentants à l'Assemblée générale des Nations Unies: arrêtons d'un commun accord les mesures à prendre pour abolir le régime colonial et accélérons ainsi ce processus historique normal, mettons tout en œuvre pour que les peuples des pays coloniaux et dépendants deviennent nos égaux en droit et puissent eux-mêmes décider de leur avenir.

223. Nous saluons la lutte sacrée que mènent les peuples coloniaux pour se libérer du colonialisme. Si les puissances colonialistes n'écoutent pas la voix de la raison, si elles poursuivent leur politique coloniale et maintiennent les pays coloniaux dans l'asservissement, les peuples partisans de l'élimination du régime colonial devront prêter toute l'assistance possible à ceux qui luttent pour leur indépendance contre les colonialistes, contre l'esclavage colonial. Il faut leur fournir une assistance morale, matérielle et autre pour qu'ils mènent à bonne fin leur lutte juste et sacrée pour l'indépendance.

224. L'URSS, pour sa part, a aidé les pays économiquement peu développés et elle continuera à le faire de plus en plus. Nous aidons sincèrement les peuples de ces pays à établir une économie indépendante et à développer leur industrie nationale, principale condition d'une véritable indépendance et d'une prospérité croissante.

225. Les peuples qui oppriment d'autres peuples ne sauraient être libres. Chaque peuple libre doit aider les peuples encore asservis à conquérir la liberté et l'indépendance.

226. Je voudrais exprimer l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale deviendra un jalon sur la voie de la suppression totale et définitive des systèmes coloniaux sur notre globe. Ce sera là un acte d'une immense portée historique, répondant aux espoirs de tous les peuples qui luttent pour l'indépendance nationale de toute l'humanité progressiste.

227. En septembre 1959, d'ordre du Gouvernement soviétique, j'ai présenté à l'Assemblée générale, à sa quatorzième session [799ème séance], des propositions de l'Union soviétique sur un désarmement général et complet. La puissance destructive monstrueuse des armes modernes, l'ampleur sans précédent de la course aux armements, l'accumulation par les Etats d'immenses stocks d'engins de destruction massive, tout cela fait peser une menace sur l'avenir du genre humain et oblige à rechercher selon des principes nouveaux une solution au problème du désarmement. Nos propositions représentaient une manifestation tangible de cette recherche.

228. Il faut se féliciter que les idées que nous avons émises aient été unanimement approuvées à l'Organisation des Nations Unies et largement appuyées par tous les peuples du monde. S'inspirant de la résolution [1378 (XIV)] adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, l'URSS a pris une part très active, de même que d'autres Etats, aux négociations du Comité des dix puissances sur le désarmement et a cherché à y faire élaborer un traité de désarmement général et complet. Sans attendre la conclusion d'un accord international sur la question, l'Union soviétique a pris unilatéralement des mesures pour réduire ses forces armées de 1.200.000 hommes, c'est-à-dire d'un tiers, ce qui, de l'avis général, a contribué à améliorer le climat des négociations sur le désarmement.

229. Le Gouvernement soviétique, qui mène fidèlement et vigoureusement une politique de paix, déclare solennellement à la présente session de l'Assemblée générale que l'URSS ne possède des forces armées que pour défendre son territoire et remplir les engagements qu'elle a assumés à l'égard de ses alliés et amis pour le cas où ils seraient victimes d'une agression. Il est impossible que nos forces armées servent

à d'autres fins, car ce serait étranger à la nature même de notre Etat et aux principes fondamentaux de notre politique extérieure pacifique.

230. Si notre pays est forcé d'entretenir des forces armées, c'est uniquement parce que nos propositions en vue d'un désarmement général et complet n'ont pas encore été adoptées. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le désarmement général et complet devienne une réalité, pour que l'humanité soit débarrassée de la course aux armements et de la menace d'une nouvelle guerre d'extermination.

231. Un an s'est écoulé depuis le jour où l'Assemblée a adopté la résolution sur le désarmement général et complet. Au train où vont les choses, c'est une période relativement longue, et l'on peut être assuré que les fabricants d'armements, ceux qui perfectionnent les engins de mort et en inventent de nouveaux, n'ont pas perdu leur temps.

232. Malheureusement, dans le domaine du désarmement, on n'a pas accompli le moindre progrès au cours de l'année écoulée. A quoi tient cette situation, qui nous inspire un profond regret et une vive inquiétude? Qui fait obstacle à l'exécution de la résolution de l'Assemblée sur le désarmement général et complet, décision sans doute la plus importante qui ait été prise dans toute l'histoire de l'Organisation des Nations Unies? Qui empêche de sortir de l'impasse le problème du désarmement?

233. Les faits montrent que l'absence de tout progrès vers la solution du problème du désarmement résulte de la position adoptée par les Etats-Unis et quelques autres Etats qui sont leurs alliés à l'OTAN.

234. Tout au long des travaux du Comité des dix puissances sur le désarmement, les puissances occidentales ont refusé de procéder à l'élaboration d'un traité de désarmement général et complet, éludant par tous les moyens une discussion au fond du programme soviétique de désarmement général et complet [A/4219], que l'Assemblée avait communiqué au Comité pour examen approfondi. Elles ont présenté, pour leur part, des propositions qui ne prévoyaient ni un désarmement général ni un désarmement complet, ni le désarmement tout court, mais uniquement le contrôle des armements, c'est-à-dire un contrôle sans désarmement. Pourtant, force est d'admettre que l'établissement d'un contrôle sans désarmement équivaldrait à créer un réseau d'espionnage international et, loin de contribuer au renforcement de la paix, risquerait de faciliter à un agresseur éventuel la réalisation de ses desseins dangereux pour les peuples.

235. Le danger réside dans le fait que l'institution d'un contrôle des armements, avec par conséquent maintien des armements, reviendrait à faire connaître à chacun des deux camps les quantités, les caractéristiques et l'emplacement des armements de l'autre. Ainsi l'agresseur pourrait, en perfectionnant et en accroissant ses armements, dépasser le niveau de l'autre camp et choisir le bon moment pour lancer une attaque. Nous n'accepterons jamais un contrôle des armements sans désarmement, car ce serait favoriser l'agresseur. Notre but est d'assurer une paix durable, et on ne l'atteindra qu'en supprimant les armements et les forces armées sous un contrôle international rigoureux.

236. Allant diamétralement à l'encontre de la résolution de l'Assemblée générale, les puissances occi-

dentales se sont lancées, au Comité des dix puissances sur le désarmement, dans des pourparlers dénués de sens sur le désarmement, cherchant à entraver tout progrès vers ce but et à compromettre aux yeux de l'opinion mondiale l'idée même du désarmement général et complet.

237. Le Gouvernement soviétique, comme les gouvernements de plusieurs autres Etats, s'est vu contraint d'interrompre sa participation aux travaux du Comité des dix puissances, dont les puissances occidentales avaient fait un écran servant à dissimuler la course aux armements. L'URSS a pris cette décision à contrecœur, car c'est elle qui avait pris l'initiative de soulever la question du désarmement général et complet et qui avait tout mis en œuvre pour rechercher au Comité, en pleine conformité de la résolution de l'Assemblée générale, une solution constructive de ce problème. Mais, vu la situation, rester au Comité n'aurait fait qu'aider les adversaires du désarmement. Nous ne pouvions admettre qu'on essaie de spéculer sur la noble cause du désarmement à des fins contraires aux intérêts de la paix universelle.

238. Voilà pourquoi le Gouvernement soviétique a soumis la question du désarmement à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, dont la grande majorité des membres ne tient aucunement à la course aux armements et souhaite sincèrement qu'il y soit mis fin.

239. Tenant compte de l'importance capitale du problème du désarmement et de la nécessité d'un tournant décisif des négociations, le Gouvernement soviétique a préconisé que les chefs d'Etat et de gouvernement, investis des pouvoirs nécessaires, prennent directement part à la discussion de cette question à l'Assemblée générale. Nous constatons avec plaisir que cette suggestion a été suivie par un grand nombre d'Etats, dont la délégation à l'Assemblée générale est dirigée par la personnalité la plus haute du pays.

240. En proposant que la question du désarmement soit discutée en séance plénière, nous partons du principe qu'un tel débat doit enfin aboutir à une solution ou, tout au moins, donner une orientation plus concrète aux négociations sur le désarmement, auxquelles devront désormais participer, outre les Etats des groupements militaires opposés, les pays qui suivent une politique de neutralité.

241. Voulant faciliter les travaux de l'Assemblée et donner un caractère concret à l'examen du problème du désarmement, le Gouvernement soviétique présente une proposition intitulée "Dispositions fondamentales d'un traité de désarmement général et complet" [A/4505]. Nous prions le Président de l'Assemblée générale et le Secrétariat de faire distribuer aux délégations, comme documents officiels de l'Assemblée, cette proposition et la déclaration explicative où la position de l'URSS en matière de désarmement est exposée de façon plus détaillée.

242. La nouvelle proposition soviétique sur le désarmement général et complet, qui se fonde sur les dispositions de la proposition [A/4374] que le Gouvernement soviétique a soumise le 2 juin 1960 à l'examen de tous les gouvernements, tient compte de tous les éléments utiles apparus au cours de l'année écoulée lors de l'étude de ce problème par les milieux politiques et officiels de différents pays du monde. A bien des égards, elle se rapproche de la position

des puissances occidentales, ce qui, nous l'espérons, contribuera à faire au plus tôt l'accord sur le désarmement.

243. Nous prévoyons maintenant, en particulier, que dès la première étape du désarmement général et complet tous les véhicules des armes nucléaires seront éliminés; nous avons élaboré en détail des mesures propres à assurer un contrôle international efficace à toutes les étapes; nous avons tenu compte du désir, exprimé par plusieurs puissances occidentales, d'envisager dès le début une réduction des effectifs des forces armées ainsi que des armements de type classique. Une série d'autres modifications et de précisions ont été apportées à notre programme. Toutes ces modifications, à notre avis, rendent encore plus concret, plus réaliste et plus efficace le programme de désarmement général et complet.

244. L'élaboration détaillée d'un traité de désarmement général et complet représente, cela va sans dire, une tâche complexe qui demandera beaucoup d'efforts et d'énergie aux participants. Diverses questions pourront se poser au cours des négociations; pour les résoudre, il faudra faire preuve de souplesse et tenir réellement compte de la situation internationale.

245. Mais nous devons bien nous rendre compte que la souplesse ne permettra jamais de résoudre le problème du désarmement et que tous les efforts, toute l'énergie consacrés à cet objectif seront vains, comme ils l'ont été jusqu'à présent, si tous les participants aux négociations ne se laissent pas guider par le désir de réaliser le désarmement, rêve éternel de l'humanité.

246. Or, au Comité des dix puissances sur le désarmement, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN n'ont manifestement pas témoigné ce désir. Il ne semble pas qu'ils l'aient maintenant. A cet égard, on ne saurait passer sous silence les nouvelles tentatives faites par les Etats-Unis peu de temps avant l'ouverture de la présente session de l'Assemblée pour aiguiller la question sur une voie de garage. N'est-il pas clair que c'était bien là le but des Etats-Unis lorsqu'ils ont cherché à convoquer la Commission du désarmement des Nations Unies quelques semaines avant l'ouverture de la quinzième session de l'Assemblée générale? On connaît l'expérience des travaux du Comité des Dix: des difficultés sont apparues lors des discussions sur les aspects pratiques du désarmement parce que les puissances occidentales ne voulaient pas résoudre le problème du désarmement. Les propositions que l'URSS a déposées au Comité des Dix sont bien connues; l'opinion mondiale les a jugées parfaitement claires et tout à fait réalistes. Il y a lieu de souligner qu'elles tenaient compte de plusieurs vœux et propositions des puissances occidentales. Pourtant, M. Lodge, représentant des Etats-Unis à l'ONU pour la question du désarmement, a prétendu que l'URSS proposait "d'acheter chat en poche". Dans ce cas, on peut se demander si M. Lodge ne s'est pas mis lui-même en poche, comme le héros de la fable orientale, ce qui l'empêche de voir ce que tout le monde voit et comprend sans difficulté.

247. M. Lodge nous a aussi étonnés lorsqu'il s'est prononcé contre l'examen de la question du désarmement à la présente session de l'Assemblée. Il a dit:

"Nous estimons que l'opinion mondiale doit entendre tout cela et l'entendre dans un organe comme

la commission qui s'occupe exclusivement du désarmement, et non pas simplement à l'Assemblée générale où le désarmement ne serait qu'une question parmi plus de 80 autres^{7/}."

248. Je connais personnellement M. Lodge, et je m'étonne qu'il ne tiennne pas son propre travail en plus haute estime. N'a-t-il pas passé de nombreuses années à représenter les intérêts des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies? A moins que ce ne soit précisément parce que les questions examinées à l'Assemblée sont par trop familières à M. Lodge qu'il les compte par dizaines et qu'il préfère les renvoyer au plus tôt à un organe subsidiaire pour les dissimuler aux yeux du public.

249. Nous avons le plus profond respect pour toutes les commissions des Nations Unies, mais pour nous l'organe le plus noble, le plus représentatif des peuples et le plus puissant est l'Assemblée générale. Nous espérons que les représentants des Etats de tous les continents réunis dans cette salle ne partagent pas le point de vue de M. Lodge et ne considéreront pas la question du désarmement comme une question parmi plus de 80 autres. C'est la question qui alarme le plus tout le genre humain, et il est étrange que les représentants des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies ne le comprennent pas.

250. A la Commission du désarmement, des tentatives encore plus flagrantes ont été faites pour engager les négociations sur une voie où il est impossible de trouver une solution au problème. Comment expliquer autrement les propositions^{8/} présentées par les Etats-Unis à la Commission du désarmement, tendant à ce que ce pays et l'Union soviétique soumettent chacun au contrôle international 30 tonnes de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires — proposition réitérée hier [868ème séance] par le Président des Etats-Unis — et à ce qu'ils ferment l'une après l'autre les usines qui produisent ces matières à des fins militaires?

251. Il faudrait être mal informé pour croire que ces propositions visent à diminuer la menace d'une guerre nucléaire. En effet, les propositions américaines ne prévoient ni l'élimination des armes nucléaires, ni la destruction des stocks, ni même l'interdiction de leur emploi. Il s'agit simplement de prélever une quantité déterminée de matières fissiles sur les stocks que les Etats constituent à des fins militaires. Tout le monde sait, pourtant, qu'à l'heure actuelle les réserves de matières fissiles suffiraient plus que largement à anéantir des pays et des peuples entiers. Ce n'est pas par hasard qu'en présentant leurs propositions les Etats-Unis n'ont pas indiqué combien il leur resterait d'armes nucléaires et de matières fissiles destinées aux fabrications futures une fois retirées les 30 tonnes prévues. S'ils avaient donné cette précision, il serait apparu encore plus nettement qu'une telle mesure ne diminuerait aucunement la menace d'une guerre nucléaire.

252. Le Gouvernement soviétique est profondément convaincu que seule une solution radicale du problème du désarmement, prévoyant l'interdiction complète des armes nucléaires, l'arrêt de la fabrication, la cessation des essais et la destruction de tous les

stocks pourrait répondre à la nécessité de libérer l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire. Tel est l'objectif de l'URSS, qui se déclare constamment et énergiquement en faveur du désarmement général et complet.

253. Une conclusion importante se dégage, à notre sens, de ce qui précède: si elle veut enfin sortir de l'impasse du problème du désarmement, l'Assemblée générale doit rappeler à l'ordre ceux qui entravent la solution du problème et qui cherchent à substituer à des négociations sérieuses sur le désarmement de vaines parloles autour de cette question.

254. Considérant avec réalisme la situation et le rapport de forces existant dans le monde, le Gouvernement soviétique est profondément persuadé que le désarmement est à notre époque à la fois nécessaire et possible. La lutte pour la paix est devenue le noble mot d'ordre qui mobilise tous les peuples. Même les gouvernements qui continuent à souffrir de la maladie qui les pousse à mener une politique de guerre froide et de course aux armements doivent tenir compte de ce fait.

255. L'Organisation des Nations Unies n'a pas de tâche plus importante et plus urgente que de contribuer à faire du désarmement une réalité concrète, à prendre enfin des mesures pratiques: démobilisation des militaires, destruction des armes et notamment des armes nucléaires et de leurs véhicules.

256. Une grande tâche mérite qu'on y consacre une grande énergie. Le Gouvernement soviétique espère que tous les Etats qui se soucient du renforcement de la paix feront preuve d'énergie et ne ménageront aucun effort pour résoudre le problème du désarmement, principal problème de notre époque. On peut être assuré que tous les peuples du monde accueilleront avec la plus vive reconnaissance la décision que l'Assemblée générale prendra au sujet du désarmement.

257. Les peuples de l'Union soviétique et le Gouvernement soviétique luttent sans relâche pour que les principes de la coexistence pacifique soient pleinement appliqués dans les relations entre Etats, pour que ces principes deviennent la loi fondamentale de la société contemporaine. Ces principes ne servent pas à masquer un "stratagème" imaginé par les communistes; ils renferment une simple vérité dictée par la vie même: les relations entre tous les Etats doivent se développer de façon pacifique, sans recours à la force, sans guerre, sans ingérence dans les affaires intérieures les uns des autres.

258. Ce n'est un secret pour personne que nous n'éprouvons aucune sympathie pour le capitalisme. Mais nous ne voulons pas imposer notre régime par la force à d'autres peuples. Que ceux qui ont choisi un autre système politique que le nôtre s'abstiennent également de toute tentative inutile et dangereuse pour imposer leur volonté. Il est temps qu'ils se rendent compte aussi que le choix de telle ou telle manière d'organiser sa vie est l'affaire privée de chaque peuple. Etablissons nos relations en tenant compte des réalités. C'est cela la coexistence pacifique.

259. On ne saurait oublier qu'une force nettement plus puissante que les désirs, la volonté et les décisions d'un gouvernement quelconque travaille pour la politique de coexistence pacifique. Je veux parler de l'aspiration naturelle et commune à tous les

^{7/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, 66ème séance.

^{8/} DC/154.

hommes à refuser les calamités d'une guerre où l'on emploierait les engins de destruction massive d'une puissance sans précédent mis au point au cours des dernières années.

260. Certes, la reconnaissance des principes de la coexistence pacifique ne signifie pas qu'il faille se mettre à établir d'une manière ou d'une autre les relations entre Etats sur une base entièrement nouvelle. En fait, la coexistence pacifique est déjà une réalité; elle a déjà été reconnue sur le plan international. La preuve en est que l'Assemblée générale a adopté à deux reprises, au cours des dernières années, des résolutions qui en soulignent la nécessité. Bon gré mal gré, les Etats mêmes dont le gouvernement ne veut pas encore souscrire à l'idée de la coexistence pacifique sont forcés, en pratique, de s'y conformer à bien des égards.

261. Actuellement, il s'agit essentiellement de savoir comment renforcer la coexistence pacifique, comment empêcher les dérogations à ce principe qui, à tout moment, engendrent de dangereux conflits internationaux. En d'autres termes, comme je l'ai déjà dit une fois, nous n'avons guère le choix: ou nous opterons pour la coexistence pacifique, qui contribuera à réaliser les meilleurs idéaux de l'humanité, ou nous nous rabattons sur la coexistence "à couteaux tirés".

262. Si quelqu'un se demande à quoi ressemble en pratique la coexistence pacifique, on pourrait lui indiquer les relations qui se sont nouées entre les pays socialistes et les nouveaux Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui ont secoué le joug colonial et adopté une politique indépendante. Ces relations se caractérisent par une amitié sincère, une vive sympathie, un grand respect réciproque, l'envoi aux pays peu développés d'une aide économique et technique sans tentative en vue de leur imposer quelque condition politique ou militaire que ce soit. Un autre bon exemple nous est fourni par les relations qui se sont établies entre les pays du camp socialiste et les Etats capitalistes neutres tels que la Finlande, l'Autriche, l'Afghanistan, la Suède.

263. Je pense que les idées de la coexistence pacifique peuvent triompher même dans les pays dont les gouvernements n'ont pas encore renoncé aux actes hostiles à l'encontre des Etats socialistes, ni aux pressions flagrantes exercées sur les Etats qui n'appartiennent à aucun bloc et qui suivent une politique indépendante. Dans ces pays aussi, on comprend de mieux en mieux le danger qu'il y a à appliquer une politique de guerre froide et — pratique insensée — à faire de l'équilibre au bord de l'abîme.

264. Lors de mon premier voyage aux Etats-Unis, j'ai rencontré des personnalités politiques et des hommes d'affaires, des ouvriers et des agriculteurs, des savants et des dirigeants syndicaux. Ces rencontres ont eu pour moi et, je crois, pour mes interlocuteurs, une grande importance. Ma conviction s'est affermie: le peuple américain ne veut pas la guerre; dans les couches les plus élevées de la société américaine, il existe des gens qui comprennent très bien la nécessité de vivre en paix et d'exclure la guerre de l'humanité, des gens capables de passer outre aux préjugés profondément enracinés.

265. J'ai quitté les Etats-Unis persuadé qu'il était véritablement possible d'éliminer des relations entre nos Etats les ombres lugubres de la suspicion, de la

peur et de la méfiance, que l'URSS et les Etats-Unis pouvaient aller la main dans la main vers la consolidation de la paix et l'établissement d'une véritable coopération internationale entre les Etats. Il faut dire que cette conviction n'a pas été ébranlée, malgré tout ce qui s'est passé entre les Etats-Unis et l'URSS au cours des derniers mois. A l'heure actuelle, ce serait la pire absurdité que les deux Etats les plus puissants ne puissent s'entendre. Il faut parvenir à cette entente ne serait-ce qu'en raison de l'immense importance que revêtent les relations entre l'URSS et les Etats-Unis pour le sort du monde. Le Gouvernement soviétique est prêt à continuer de mettre tout en œuvre pour améliorer les relations entre notre pays et les Etats-Unis.

266. La politique de coexistence pacifique suppose que les Etats sont disposés à résoudre tous les différends sans recours à la force, par des négociations et des compromis raisonnables. Tout le monde sait que, depuis le début de la guerre froide, la plupart de ces questions n'ont pas été réglées, ce qui a créé de dangereux foyers de tension en Europe, en Asie et dans d'autres régions du monde.

267. Les nœuds qui se sont noués sur le plan international par suite de la seconde guerre mondiale ne sont pas défaits. A cet égard, il faut citer en premier lieu le problème de la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et le règlement, sur cette base, de la pénible question de Berlin-Ouest. Si un traité de paix n'a pas pu être signé avec l'Allemagne, la responsabilité en incombe aux gouvernements des puissances occidentales qui sabotent depuis des années la solution de ce problème. Ces gouvernements ont pris pour habitude de rejeter sans appel toutes les propositions de l'URSS pour la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, mais au cours des 15 années d'après guerre, ces mêmes gouvernements n'ont pas présenté une seule proposition à ce sujet.

268. De ce fait, la situation en Europe demeure instable et risque d'entraîner des conflits aigus. Plus que tout autre, les revanchards et les forces militaristes de l'Allemagne de l'Ouest peuvent se réjouir de l'absence d'un traité de paix. Ils profitent de cette situation pour progresser pas à pas vers la réalisation de leurs desseins menaçants pour la cause de la paix. Lorsque la guerre s'est déclenchée en Corée et que les relations entre grandes puissances se sont aggravées, ils ont soulevé la question de la création de la Bundeswehr et ont obtenu gain de cause. Aujourd'hui, nous assistons à un regain d'activité parmi les milieux dirigeants de la République fédérale d'Allemagne qui espèrent que la tension actuelle leur permettra d'entrer en possession d'armes nucléaires et de fusées.

269. Bien que la Conférence au sommet, qui devait notamment examiner la question d'un traité de paix avec l'Allemagne, ait avorté, nous estimons que les conditions concrètes sont réunies pour résoudre d'un commun accord les questions qui restent en suspens depuis la dernière guerre. Comme nous l'avons déjà déclaré, le Gouvernement soviétique est disposé à faire preuve de patience au sujet de la question d'un traité de paix avec l'Allemagne afin d'essayer d'obtenir un accord à cet égard à la conférence "au sommet" que l'URSS a proposé de réunir dans quelques mois. Il est permis d'espérer que les efforts déployés dans ce sens par l'Union soviétique rencontreront l'appui

des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

270. L'URSS estime que, si l'on veut renforcer la paix en Extrême-Orient et dans le monde entier, il est absolument indispensable de résoudre la question de Corée.

271. Seuls les insensés peuvent songer à résoudre la question de Corée par la force des armes. La seule bonne proposition — permettre aux Coréens eux-mêmes de régler la question de l'unification pacifique de leur pays sans aucune ingérence de l'extérieur — recueille une approbation de plus en plus large. Une condition indispensable à cette fin est le retrait total et immédiat de toutes les troupes des Etats-Unis stationnées en Corée du Sud, dont la présence empoisonne l'atmosphère non seulement en Corée mais dans tout l'Extrême-Orient et a permis des actes aussi odieux que la falsification des élections en Corée du Sud. La proposition du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, tendant à créer une confédération de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, est tout aussi raisonnable que la proposition du Gouvernement de la République démocratique allemande en vue d'instituer une confédération des deux Etats allemands. C'est là le seul moyen de prendre un bon départ pour l'unification pacifique de ces Etats.

272. Au cours des dernières années, aux moments critiques de la vie internationale, les Etats pacifiques ont dû plus d'une fois défendre une cause juste et prendre des mesures efficaces pour que les événements prennent un cours pacifique. L'ONU a contribué à repousser les agresseurs qui avaient attenté aux droits et à la liberté de l'Egypte et elle a aidé à rappeler à l'ordre les interventionnistes au Liban et en Jordanie. Nous voudrions espérer que l'Organisation s'acquittera avec succès des tâches délicates qui lui incombent du fait de la situation toujours inquiétante qui règne dans le monde.

273. L'histoire de l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies montre que cette institution est utile et nécessaire, car on y voit représentés tous les Etats qui sont appelés à résoudre les questions internationales en suspens par voie de négociation et de discussion afin d'éviter que la situation n'évolue vers les conflits et la guerre. C'est là l'aspect positif de l'activité des Nations Unies. Et c'est essentiellement pour cela à proprement parler, que l'Organisation a été créée.

274. Malheureusement, au cours de ses activités, l'Organisation des Nations Unies a montré également un côté négatif. Ainsi, jusqu'à présent, certains pays ont réussi à imposer leur volonté, leur politique et ont obtenu que telle ou telle question soit résolue par l'ONU au détriment d'autres Etats. Cela n'est pas conforme au but essentiel des Nations Unies et ne favorise pas l'adoption de décisions répondant aux intérêts de tous les Etats Membres.

275. L'appareil exécutif de l'Organisation est établi de façon unilatérale. Il envisage souvent la solution des questions en se plaçant au point de vue d'un groupe de pays déterminé. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'activité du Secrétaire général de l'Organisation. En règle générale, les pays membres des blocs militaires occidentaux utilisent ce poste à leur avantage, en proposant de nommer Secré-

taire général un candidat qui leur convient. En conséquence, l'activité pratique, quotidienne, de l'ONU et de son Secrétariat s'exerce en fait dans bien des cas de manière unilatérale. De même, le Secrétariat de l'ONU est constitué de façon unilatérale.

276. Le caractère unilatéral de certaines mesures pratiques appliquées par le Secrétariat est apparu sous un jour particulièrement net dans les événements qui se sont déroulés au Congo. Le Secrétaire général a exécuté les décisions du Conseil de sécurité en adoptant en fait la position des colonialistes et des pays qui les soutiennent. C'est là un phénomène dangereux.

277. Nous sommes convaincus qu'il est temps de prendre des mesures en vue de créer des conditions propres à assurer un fonctionnement plus adéquat de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et de son organe actif, exécutif. Je répète qu'il s'agit avant tout du Secrétaire général et du Secrétariat. Il importe de tenir compte de la nécessité de procéder à certaines réformes et améliorations en vue de l'avenir immédiat.

278. Par exemple, nous procédons pour le moment à des négociations sur le désarmement. Jusqu'ici, les Etats-Unis et leurs alliés s'opposent par tous les moyens au désarmement général et complet; ils ont trouvé toutes sortes de prétextes artificiels pour torpiller ou renvoyer aux calendes grecques la solution du problème. Mais nous croyons que la raison triomphera et que tôt ou tard tous les Etats feront pression sur tous ceux qui s'opposent à un règlement raisonnable de la question. C'est pourquoi il faut dès maintenant adapter le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aux conditions auxquelles il faudra faire face au cours de l'application des décisions relatives au désarmement.

279. Dans nos propositions et dans celles des pays membres du bloc militaire de l'OTAN, il y a unité de vues sur un point: la nécessité de mettre à la disposition des Nations Unies, une fois conclu un accord sur le désarmement, des forces armées de tous les pays que le Conseil de sécurité pourra décider d'utiliser sous contrôle international.

280. De l'avis du Gouvernement soviétique, si on l'aborde de façon correcte, l'utilisation de ces forces internationales peut avoir une utilité réelle. Malheureusement, l'expérience du Congo est inquiétante. Elle nous montre que les forces des Nations Unies sont employées précisément de la façon contre laquelle nous avons mis en garde et contre laquelle nous nous sommes nettement prononcés. Le Secrétaire général a adopté une position qui consiste à condamner les colonialistes d'une manière purement formelle. En fait, il suit une politique colonialiste, il s'élève contre le gouvernement légitime du Congo et contre le peuple congolais, il soutient les dissidents qui, en prétendant mener la lutte pour l'indépendance du pays, poursuivent en fait une politique favorable aux colonialistes dont, de toute évidence, ils reçoivent des gratifications pour leur trahison.

281. Que faire dans ces conditions? Si, en pratique, on se sert des forces armées internationales pour réprimer les mouvements de libération, il va sans dire qu'il sera difficile d'aboutir à un accord sur la création de forces internationales, car rien ne garantira qu'on ne les emploiera pas à des fins réaction-

naires, sans rapport avec les intérêts de la paix. Il faut veiller à ce qu'aucun Etat ne se trouve dans une situation analogue à celle que connaît actuellement le Congo. Nous sommes persuadés que les autres Etats comprennent eux aussi ce danger. Aussi faut-il chercher des solutions qui excluent de tels risques pour l'avenir.

282. Le Gouvernement soviétique est arrivé à une conclusion déterminée et il tient à exposer son point de vue devant l'Assemblée générale. Le moment est visiblement venu de supprimer le poste du Secrétaire général, qui dirige à lui seul le Secrétariat et qui seul interprète et exécute les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut renoncer à un système dans lequel le Secrétaire général de l'ONU décide personnellement des mesures à prendre en pratique entre les sessions de l'Assemblée générale et les réunions du Conseil de sécurité.

283. Il importe que l'organe exécutif des Nations Unies reflète la situation réelle qui s'est créée dans le monde à l'heure actuelle. Les Membres de l'ONU se répartissent entre Etats membres des blocs militaires de l'Ouest, Etats socialistes et pays neutralistes. Il serait parfaitement juste de tenir compte de cette situation, et nous serions alors mieux protégés contre toute action négative du genre de celles que nous avons constatées dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, surtout lors des derniers événements du Congo.

284. Il nous paraît raisonnable et juste que l'organe exécutif des Nations Unies consiste non pas en une seule personne, le Secrétaire général, mais en trois personnes bénéficiant de toute la confiance de l'Organisation, c'est-à-dire en trois personnes appartenant aux trois groupes d'Etats mentionnés plus haut. Le problème n'est pas de donner tel ou tel nom à cet organe, mais bien plutôt d'y assurer la représentation des Etats appartenant au bloc militaire des puissances occidentales, des Etats socialistes et des Etats neutralistes. Une telle composition de l'organe exécutif des Nations Unies permettrait de mieux mettre en œuvre les décisions prises.

285. En un mot, nous estimons indispensable de remplacer le Secrétaire général, qui, pour le moment, interprète et exécute les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, par un organe exécutif collectif des Nations Unies, composé de trois personnes dont chacune représenterait un groupe déterminé d'Etats. Ainsi, il serait nettement garanti que l'activité de l'organe exécutif des Nations Unies ne serait pas exercée au détriment de l'un ou l'autre de ces groupes d'Etats. L'organe exécutif des Nations Unies serait alors un organe réellement démocratique qui veillerait effectivement aux intérêts de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, indépendamment de leur régime politique ou social. Cette réforme est particulièrement nécessaire à l'heure actuelle et elle le sera davantage à l'avenir.

286. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies subissent aujourd'hui d'autres désagréments: ceux qui résultent de l'emplacement du Siège de l'Organisation. Il aurait semblé que les Etats-Unis, qui se disent pays libre et démocratique, feraient tout pour favoriser les travaux de l'Organisation des Nations Unies et créer les conditions nécessaires aux représentants des différents Etats Membres pour l'accomplissement de leur tâche. Mais il apparaît en pratique

que les Etats-Unis limitent et restreignent les droits des représentants de plusieurs Etats. On sait, par exemple, que des représentants des jeunes Etats d'Afrique et d'Asie ont été soumis, aux Etats-Unis, à la discrimination raciale et, qui plus est, ont été attaqués par des bandits.

287. Pour expliquer les diverses mesures restreignant les droits des représentants des Etats Membres, les porte-parole des autorités américaines affirment qu'il est difficile d'assurer leur sécurité. Je tiens à souligner que nous avons une meilleure opinion de l'esprit hospitalier du peuple américain que celle que nous pourrions nous former à la suite de telles déclarations et des mesures restrictives prises à notre égard. Mais on ne saurait ignorer ces déclarations, de même qu'on ne peut négliger les inconvénients que l'activité de l'Organisation des Nations Unies subit dans ces conditions.

288. Une question se pose: n'y a-t-il pas lieu de songer, pour le Siège de l'Organisation, à un autre endroit qui permettrait mieux d'accomplir un travail fructueux? On pourrait, par exemple, choisir la Suisse ou l'Autriche. Je peux affirmer de la façon la plus formelle que, s'il est jugé opportun d'établir le Siège de l'ONU en URSS, nous garantirons les meilleures conditions de travail, une liberté et une sécurité totales pour les représentants de tous les Etats, quelles que soient leurs convictions politiques ou religieuses et leur couleur, car notre pays a le plus grand respect pour le droit souverain de tous les Etats et pour l'égalité de tous les peuples, petits et grands.

289. Tout le monde sait que le Gouvernement soviétique a appuyé la proposition tendant à établir le Siège de l'Organisation des Nations Unies aux Etats-Unis. Les événements récents montrent que les Etats-Unis sont visiblement las de cette situation. Ne convient-il pas de songer à débarrasser les Etats-Unis de ce fardeau?

290. En soumettant aux représentants qui siègent à l'Assemblée générale des propositions relatives aux questions essentielles de notre époque, le Gouvernement soviétique voudrait souligner combien elles sont capitales pour l'avenir du monde.

291. Point n'est besoin d'avancer des preuves spéciales pour démontrer l'importance de la question du désarmement. Ce problème a une telle portée qu'il faut évidemment l'examiner en séance plénière.

292. La question de la suppression du régime colonial a également une telle importance que toutes les délégations, sans nul doute, jugeront nécessaire de l'étudier en séance plénière.

293. A notre avis, la question des actes agressifs commis contre l'URSS par les Etats-Unis, qui ont envoyé des avions au-dessus de notre pays, revêt une importance tout à fait exceptionnelle. Ces actes sortent entièrement du cadre des relations internationales admissibles en temps de paix. Mais cette question devient encore plus grave du fait qu'à en croire M. Eisenhower, président des Etats-Unis les vols agressifs des avions américains relèvent d'une politique normale nécessaire à la sécurité des Etats-Unis. En même temps, le gouvernement de ce pays s'est arrogé le droit de continuer à envoyer des avions en mission. Voilà pourquoi il faut discuter en séance plénière la question des actes agressifs des Etats-Unis, d'autant plus qu'il s'agit de violations des droits

souverains non seulement de l'URSS mais aussi d'autres pays.

294. Pareils agissements, s'ils se poursuivent, étant donné surtout l'interprétation du Président des Etats-Unis, qui en fait une politique d'Etat, risquent à tout moment de précipiter l'humanité dans une troisième guerre mondiale. Aussi, je le répète, le Gouvernement soviétique estime-t-il que cette question, comme celles du désarmement et de la suppression du colonialisme, doit être étudiée en séance plénière et non en commission.

295. Il importe de donner aux représentants de la majorité écrasante des Etats du monde l'occasion d'exprimer leurs vues, à la présente session de l'Assemblée, sur des problèmes essentiels qui inquiètent aujourd'hui l'opinion publique et tous les hommes qui veulent voir se développer à l'avenir la liberté et la démocratie, et qui rêvent de la paix pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

296. Le Gouvernement soviétique espère que ses propositions relatives aux questions soumises à l'Assemblée générale à la présente session rencontreront l'appui et la compréhension des délégations, car elles s'inspirent d'un désir sincère d'améliorer la vie sur notre planète et d'y faire régner la tranquillité.

297. En vérité, l'homme vit et travaille pour mettre à profit ses forces, ses dons et ses possibilités. Aujourd'hui, le monde a de nombreuses facettes, mais il est un. Nous vivons sur une même planète, et c'est de nous que dépend ce que nous en ferons.

298. L'esprit humain crée de nos jours des merveilles. Demain, d'autres perspectives illimitées s'ouvriront à la science et à la technique. Il importe d'assurer que les grandes réalisations scientifiques de notre siècle servent au bien des peuples.

299. Je pense que vous partagez mon opinion: ces jours-ci, l'attention de centaines de millions de gens est tournée vers la salle de l'Assemblée générale. Qu'attendent de nous les peuples de tant de pays? Une solution équitable et honnête aux problèmes brûlants de l'actualité. Les peuples peuvent se tromper dans le choix des gouvernements. Telle ou telle situation historique peut entraîner des injustices dans n'importe quel pays. Si compliquées que soient les relations à l'intérieur d'un Etat, il est normal que les gens espèrent et croient en un avenir meilleur. Les gens veulent vivre et progresser; ils veulent surtout que leurs enfants possèdent davantage et vivent mieux.

300. Voilà pourquoi nous devons tous — je parle au nom du peuple soviétique — être pénétrés du sens de notre noble mission, de notre tâche spéciale. L'humanité a si bien progressé qu'elle ne peut tolérer les vestiges d'un lourd passé réactionnaire. L'humanité a si bien progressé qu'elle comprend le grave danger qui résulterait d'un emploi aberrant et improprie des découvertes scientifiques au profit de la course aux armements.

301. Laissons à nos successeurs, à nos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, un bon souvenir de notre époque. Permettons-leur de citer en exemple les hommes de notre temps et de dire: en ce temps-là, des questions difficiles, compliquées se posaient aux habitants de la terre. Alors, ils se sont réunis à l'Assemblée générale des Nations Unies et ils les ont résolues pour assurer un avenir meilleur.

302. Faisons en sorte que l'Assemblée générale, à sa quinzième session, soit non seulement l'Assemblée de l'espoir, mais aussi celle de la réalisation de nos espoirs.

303. Le Gouvernement soviétique est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'esclavage colonial s'effondre aujourd'hui même, pour qu'aujourd'hui même le problème du désarmement reçoive une solution concrète et réaliste.

304. Le Gouvernement soviétique est disposé à tout mettre en œuvre pour qu'aujourd'hui même les essais d'armes nucléaires soient interdits, pour que ces engins de destruction massive soient mis hors la loi et détruits.

305. On dira que ce sont là des problèmes complexes, qu'on ne les résout pas en un tour de main. Mais il faut résoudre avant qu'il ne soit trop tard ces problèmes que soulève la vie. On ne peut en esquiver la solution.

306. Au terme de mon intervention, je tiens à souligner une fois encore que le Gouvernement soviétique, servant les intérêts du peuple soviétique, les intérêts des citoyens d'un Etat socialiste libre, propose ceci: discutons, débattons, mais résolvons les questions du désarmement général et complet, enterrons le colonialisme honni par tout le genre humain.

307. On ne saurait tarder davantage, on ne saurait encore différer. Les peuples de tous les Etats, à quelque système social qu'ils appartiennent, attendent qu'enfin l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies prenne des décisions répondant à leurs aspirations.

308. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui désire exercer son droit de réponse.

309. M. WIGNY (Belgique): Je remercie le Président de me permettre d'exercer mon droit de réponse à l'égard de deux orateurs et je veux actuellement me borner ...

310. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je demande au représentant de la Belgique de bien vouloir faire preuve d'indulgence envers la présidence. Il y a une motion d'ordre; le Président doit en tenir compte. Le représentant de la Belgique veut-il avoir l'obligance d'attendre un instant pendant que j'écoute la motion d'ordre du représentant de la Guinée?

311. M. TOURE Ismaël (Guinée): Ma délégation comprend parfaitement et respecte le souci d'équité qui a guidé le Président dans sa décision de donner la parole au représentant de la Belgique, qui désire exercer son droit de réponse. Toutefois, ma délégation tient à souligner que les interventions des délégations du Ghana et de l'Union soviétique ont été faites par des chefs d'Etat. Nous savons que l'Assemblée a toujours observé ...

312. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je regrette d'interrompre le représentant de la Guinée, mais il a demandé la parole pour une motion d'ordre. Puis-je lui demander de bien vouloir nous dire quelle est la motion d'ordre qu'il désire soumettre à la décision présidentielle?

313. M. TOURE Ismaël (Guinée): J'expliquerai ma motion en deux mots; que le Président me permette de continuer. Nous savons que l'Assemblée a toujours

observé et continuera d'observer une stricte et impartiale courtoisie à l'égard de tous les chefs d'Etat. Ma délégation vient simplement souligner ici l'inconvénient qu'il y aurait à porter le droit de réponse au niveau des chefs d'Etat qui acceptent de rehausser nos débats de leur présence. Ce précédent est à éviter à tout prix, car il nous semble plein de dangers pour la sérénité de nos réunions et incompatible avec la contribution très utile des chefs d'Etat aux débats de l'Organisation des Nations Unies.

314. Ma délégation, donc, sûre et certaine d'exprimer un sentiment général, pense, quant à elle, que les autres délégations soutiendront la motion d'ordre pratique que j'ai l'honneur de formuler. Conformément à la courtoisie en honneur aux Nations Unies, ma délégation propose que toutes les délégations, volontairement, s'abstiennent d'exercer leur droit de réponse à l'égard des chefs d'Etat.

315. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Aux termes du règlement, toutes les délégations à l'Assemblée peuvent exercer le droit de réponse. Ce droit s'applique au représentant de la Belgique, à qui je donne maintenant la parole.

316. **M. WIGNY** (Belgique): Je remercie le Président, et je reprends mon exposé. Il sera court.

317. La Belgique a été ce matin l'objet de deux attaques particulièrement injustes et calomnieuses. Je me réserve de revenir sur le fond au moment opportun et je me borne actuellement à faire trois observations.

318. La première, c'est que, quoi qu'aient dit non seulement les chefs d'Etat, mais les représentants du Ghana et de l'Union soviétique, ils ne supprimeront pas le fait que c'est la Belgique qui a amené le Congo à l'indépendance et reconnu sa souveraineté le 30 juin 1960, sans condition, sans délai, sans réserve d'aucune sorte. Elle a fait cela après 18 mois de préparation, grâce à une "table ronde" où elle discutait sur un pied d'égalité avec les représentants valables du Congo et après des élections générales, libres et au scrutin secret. Et je voudrais que le Premier Ministre de l'Union soviétique s'inspire de cet exemple pour l'appliquer dans certaines régions que l'Union des Républiques socialistes soviétiques contrôle.

319. Ma deuxième observation est la suivante: Comme notre position avant le 30 juin était véritablement trop claire, on essaie de nous impliquer dans ce qui est arrivé après le 30 juin dans un Etat indépendant. Cette critique est absurde parce qu'elle impliquerait de notre part à la fois de la naïveté et de la cruauté. De la naïveté, car, je le demande, pourquoi aurions-nous donné l'indépendance sans délai et sans conditions au Congo si nous devions lui reprendre quelque chose après, dans une situation bien plus difficile? Et voilà pour la naïveté. Mais je fais appel à l'Assemblée pour qu'elle comprenne aussi la cruauté qu'implique la critique. Nous avons laissé au Congo, après le 30 juin, plus de 80.000 de nos ressortissants et, de ces 80.000 ressortissants, plus de la moitié étaient des femmes et des enfants. Par conséquent, ceux qui disent que nous avons accordé l'indépendance au Congo par une espèce de machiavélisme nous accusent en même temps d'avoir joué avec l'honneur de nos femmes et la tête de nos enfants.

320. Nous avons donné, et donnons aujourd'hui encore, un exemple de non-ingérence dans les affaires du

Congo. Dans les différentes équipes qui se sont succédé à Léopoldville pour prendre le pouvoir, la Belgique s'est constamment abstenue de prendre position, pour qu'on ne puisse pas la soupçonner de ne pas respecter l'indépendance qu'elle a accordée en faisant de l'ingérence.

321. Les deux orateurs qui m'ont précédé ont exprimé immédiatement leur choix, leurs préférences. En vertu de quels arguments, et que savent-ils de la situation? Cherchent-ils à faire respecter la volonté du peuple congolais ou bien poursuivent-ils, au centre de l'Afrique, leur politique partisane? Voilà ma deuxième observation.

322. J'en fais maintenant une troisième et dernière. La Belgique a toujours été, depuis le début, un Membre fidèle de l'Organisation des Nations Unies. Sans doute, nous sommes allés sauver au Congo des hommes, des femmes et des enfants qui se trouvaient en péril de mort. Nous l'avons fait, et je me demande quel est celui parmi vous qui ne nous mépriserait pas aujourd'hui si nous ne l'avions pas fait. Au-delà de tous les arguments juridiques, les sentiments d'humanité signifient quand même quelque chose. Mais, ayant fait cela, nous avons retiré tout de suite nos troupes et, sous réserve de quelques chicanes sur des points de détail, nous avons fait de notre mieux pour exécuter les décisions prises par le Conseil de sécurité.

323. Précisément, les Etats dont les représentants ont pris la parole avant moi ce matin, ne pouvant plus avec bonne foi attaquer la Belgique, s'en prennent à l'Organisation, au Secrétaire général, à vous, Messieurs, à toute l'Assemblée. Ce qui finirait par faire croire que chez certains d'entre nous, on n'admet l'ONU que dans la mesure où la politique défendue par vous tous, élaborée par vous tous, d'une manière démocratique, correspond à la politique voulue par certains.

324. Et voici ma conclusion. Je ne suis pas monté à cette tribune pour défendre les intérêts de la Belgique. Nous sommes hors de cause. L'indépendance, nous l'avons donnée, nous l'avons reconnue plutôt, et, nous la respecterons. Je suis venu ici pour défendre les intérêts de l'Organisation internationale. Il y a ici un ensemble de peuples qui sont nouvellement représentés. Comment auront-ils confiance en l'Organisation internationale s'ils voient qu'une petite puissance, qu'une moyenne puissance comme la Belgique, qui a fait de son mieux pour appliquer les principes de la Charte des Nations Unies, puisse être ainsi injustement calomniée sans être défendue, sans être approuvée par la majorité d'entre vous? Et comment pourraient-ils avoir confiance en cette organisation dans laquelle ils entrent, comment pourraient-ils croire à la coexistence pacifique, comment pourraient-ils imaginer qu'on arrivera à un désarmement et à la paix mondiale, si la politique, telle qu'elle est défendue par certains, ne reflète en aucune façon l'impartialité, la justice et la paix, mais la volonté partisane de faire prévaloir certains intérêts particuliers.

325. Telle est, sous réserve des arguments supplémentaires que j'apporterai pour arriver au fond de la question, la réponse que je voulais faire immédiatement, d'abord — et c'est bien juste — pour défendre l'honneur de mon pays, mais aussi pour défendre vos droits, à vous tous qui constituez les Nations Unies et dont dépend tout l'avenir de l'Organisation.

La séance est levée à 14 h 25.